

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2017

Présidence : Mme Gabriela Sonderegger

La séance est ouverte à 19h00 en présence de :

Mme Anne Hiltpold, Maire, Mme Stéphanie Lammar, Conseillère administrative et M. Nicolas Walder, Conseiller administratif

Mmes Muriel Besse, Sophie Buchs, Elvia Cambier, Solange Decnaeck, Catherine Marti, Louise Morisod, Sonja Molinari, Gabriela Sonderegger, Sircée Pierre Toussaint, Laurence Uldry et Céline Zuber, Conseillères municipales

MM. Jean-Marc Antonioli, Jean Didier Bandollier, Julien Barro, Dominique Barbuzzi, Stéphane Barthassat, Bernard Bocquet, Philippe Calame, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Pierre Maulini, Matthias Meyer, Patrick Monney, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Agostinho Pinto, Didier Prod'hom, Nicolas Scheidegger, Alain Voignier, François Wolfisberg, et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

La Présidente salue les membres de l'assemblée présents.

Sont absents ou excusés : -

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 octobre 2017.
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal

Propositions du Conseil administratif

4. Délibération administrative **093-2017 R** : Proposition du Conseil administratif relative à un crédit d'investissement de CHF 260'000.- TTC pour des études et démarches liées au développement de la partie du périmètre Praille-Acacias-Vernet (PAV) sur le territoire carougeois.
5. Délibération administrative **094-2017 R** : Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2018, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.
6. Délibération administrative **095-2017 R** : Proposition du Conseil administratif relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2018.
7. Délibération administrative **096-2017 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle de CHF 1'327'800.- au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.
8. Délibération administrative **097-2017 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'acquisition de matériel et équipements d'exploitation et aux travaux extraordinaires d'entretien.
9. Délibération administrative **100-2017 P** : Proposition du Conseil administratif relative au cautionnement d'un prêt de CHF 3'800'000.- en faveur du Théâtre de Carouge – Atelier de Genève.

10. Délibération administrative **101-2017 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 223'100.- (TTC) pour la fourniture et pose de capteurs destinés à l'implémentation d'un système de smart parkings.

11. Délibération administrative **105-2017 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'acquisition et de construction de CHF 1'706'000.- pour l'acquisition de la parcelle n° 2010, sise rue Baylon à Carouge, la viabilisation de la parcelle et pour les compensations financières pour perte de recettes au profit de la fondation pour les terrains industriels et de la Caisse de pension de l'État de Genève.

12. Délibération administrative **107-2017 P** : Proposition du Conseil administratif relative à la dissolution du fonds de décoration.

13. Délibération administrative **108-2017 P** : Proposition du Conseil administratif relative à un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 950'000.- pour la comptabilisation d'amortissements 2017.

14. Délibération administrative **109-2017 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement cadre de CHF 950'000.- en vue de l'acquisition d'œuvres d'art par le fonds de décoration pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Propositions des membres du Conseil municipal

15. Motions

16. Postulats

17. Résolution municipale

18. Pétitions

19. Questions

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 31 OCTOBRE 2017

- La Présidente soumet au vote le procès-verbal de la séance du 31 octobre 2017.

En page 35, la deuxième question orale de Mme Marti s'intitule « Subvention à une course à pied ou à *une* exposition de voitures ? ».

Ainsi corrigé, le procès-verbal du 31 octobre 2017 est accepté à l'unanimité, soit 31 oui, 0 non et 0 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Hiltpold :

Mme Hiltpold n'a pas de communication.

Communications de Mme Lammar :

Vu l'ordre du jour chargé, Mme Lammar épargnera au Conseil municipal ses communications.

Communications de M. Walder :

Forum Grosselin

Le 9 décembre aura lieu le premier forum public, au sujet duquel vous avez trouvé un *flyer* sur votre place. Pour rappel, l'association du forum Grosselin a été lancée en février de cette année et a pour objectif d'accompagner le processus de transformation du secteur Grosselin à travers une participation large de la population et d'être une force de proposition pour la création d'un quartier convivial, durable, favorisant la mixité sociale. Pour rappel, ce quartier comptera à terme 3'700 logements, c'est-à-dire plus de 8'000 habitants.

Le 9 décembre prochain, l'association organise donc son premier forum public à la salle des fêtes de Carouge. A l'occasion de ce premier rendez-vous, les participants pourront découvrir le projet urbain, échanger leurs visions du futur quartier et surtout imaginer en commun. Ce forum s'adresse aux habitants et futurs habitants, usagers et futurs usagers, occupants et futurs occupants des surfaces d'activité, aux riverains bien sûr, en fait à toutes les personnes intéressées par la mutation du quartier ou par la participation citoyenne.

Le but de cette journée d'échange est d'identifier les thématiques et les projets sur lesquels le forum Grosselin devra travailler en 2018, histoire de nourrir et d'enrichir le projet urbain. L'entrée se fait sur inscription mais est libre. Le forum débutera à 9h00 précises et se terminera à 18h00. En raison des thématiques traitées, il est souhaité dans la mesure du possible que les personnes restent toute la journée. Vous êtes bien entendu toutes et tous cordialement invités à apporter votre contribution. Pour ce faire, il vous suffit de vous inscrire sur le site internet forumgrosselin.org.

TEDx Carouge

Le 1^{er} décembre prochain aura lieu la première expérience TEDx sur le territoire de Carouge, à la salle des fêtes, sur le thème « Proudly Human ». Pour information, TEDx veut dire « Technology, entertainment and design ». Il s'agit d'un événement consistant en une série de conférences organisées sur un même modèle au niveau international. Il est prévu à Carouge une dizaine d'interventions en anglais d'une durée d'une quinzaine de minutes chacune. Celles-ci seront filmées et circuleront ensuite librement sur internet.

TEDx a pour but de diffuser « des idées qui valent la peine d'être diffusées ». A Carouge, les interventions seront liées à la question essentielle de la présence de plus en plus envahissante des nouvelles technologies dans notre quotidien et de leur effet sur notre humanité : Est-ce que le développement technologique rapide risque de nous faire perdre notre essence humaine ?

Les organisateurs que sont Nicoletta Lacobacci et Othman Tajmouati ont choisi Carouge pour faire redécouvrir la force et la beauté de l'humain au centre d'un environnement moderne. Le choix de notre ville ne s'est pas fait au hasard, Carouge alliant le doux mélange entre urbanité et proximité, entre modernité et tradition. Les organisateurs nous proposent donc de redécouvrir ensemble les raisons qui font que l'on soit fièrement humain. Cet événement se déroulera le 1^{er} décembre avec le soutien de commerçants et de citoyens carougeois.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

3.1 Répartition des fonctions dans les bureaux de vote 2018

Suite à la confirmation de tous les partis en marge du dernier Conseil municipal, la répartition définitive ainsi que les informations pratiques pour les responsabilités dans les locaux de vote ont été adressées à tous les conseillers municipaux et figurent sur CMnet.

Le secrétariat général remercie tous les partis pour leur bonne collaboration.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 093-2017 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 260'000.- TTC POUR DES ETUDES ET DEMARCHES LIEES AU DEVELOPPEMENT DE LA

PARTIE DU PERIMETRE PRAILLE-ACACIAS-VERNET (PAV) SUR LE TERRITOIRE CAROUGEAIS

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2017 et renvoyé en commission PAV/CEVA.

Celle-ci s'est réunie le 2 novembre 2017 et M. Calame a été nommé rapporteur de la séance.

La Présidente demande si M. Calame a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Calame répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 11 oui, 0 non et 0 abstention.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Barro exprime le soutien du PDC à ce crédit d'études qui a tout son sens s'agissant de planifier un très grand morceau de ville. Ce crédit permettra d'accompagner toutes les études, notamment celles de l'Etat, sur le développement du PAV pour que Carouge ne rate pas le train. Il permettra en même temps de donner de l'énergie, sous toutes les coutures, au PAV vis-à-vis des quartiers qui l'entourent. Le PDC soutient entièrement cette démarche.

M. Meyer indique que le groupe socialiste soutient également cette démarche, dans les mêmes termes que son préopinant.

M. Baertschi relève aussi que cette démarche est utile. Il rappelle toutefois que parmi les questions qui ont été présentées à la commission à l'occasion de ce crédit figure le problème du rondou de Carouge, qui reste essentiel et qui sera pris en compte parce que c'est une place qu'il faut préserver. Ceux qui sont allés voir la maquette du PAV auront remarqué qu'il reste du travail à faire pour résoudre cette question. Par ailleurs, M. Baertschi précise que ce n'est pas ce crédit qui va résoudre tous les problèmes à venir en matière de financement, sachant qu'on évalue entre un demi-milliard et un milliard tout ce qu'il va falloir engager pour le PAV.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit 32 oui, 0 non et 0 abstention.

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 094-2017 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2018, AU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QU'A L'AUTORISATION D'EMPRUNTER

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 31 octobre 2017 et renvoyé en commission des Finances.

Celle-ci s'est réunie les 7 et 14 novembre 2017 et M. Etienne a été nommé rapporteur de la séance.

La Présidente demande si M. Etienne a quelque chose à ajouter à ce rapport.

M. Etienne répond par la négative.

La commission a préavisé défavorablement la délibération par 5 oui, 6 non et 2 abstentions.

La Présidente ouvre la discussion.

Déclaration du groupe des Verts carougeois

M. Maulini en donne lecture.

Le groupe des Verts a pris connaissance du projet de budget 2018 fourni par le Conseil Administratif avec l'aide de son Administration municipale.

Les mesures prises par le Conseil Administratif permettent, dans l'ensemble, de sauvegarder la qualité des prestations offertes à la population. Cependant, pour parvenir à l'équilibre, ce budget a été établi avec une augmentation du centime additionnel à 40, comme cela avait d'ailleurs été anticipé dans le plan quadriennal 2018-2021 présenté l'an dernier déjà.

Les Verts ont accepté dès sa présentation puis son analyse, la proposition du Conseil Administratif d'augmenter le taux du centime additionnel dès le 1^{er} janvier 2018.

Puis nous avons participé, dans un esprit constructif, au groupe de travail inter partis. Nous sommes arrivés au constat que pour l'an prochain, une augmentation de la charge fiscale, même minime, ne trouverait pas de majorité dans cette enceinte.

Autant le dire tout de suite, **les Verts soutiendront donc la présentation du budget 2018 en « déficit contrôlé »**. Nous ne présenterons aucun amendement. Ceci pour respecter nos engagements.

Mais, il ne faudra pas se bercer trop longtemps d'illusions. Avec notamment l'ouverture prochaine de l'EVE des Menuisiers et les nombreux investissements auxquels nous serons confrontés dès demain, l'augmentation du centime additionnel sera inéluctable pour les années suivantes, soit en 2019 et en 2020. Nous souhaitons qu'ainsi prévenus et informés, les partis politiques aient le courage de relayer cette information et d'affronter cette réalité sans se voiler la face plus longtemps.

Cela a déjà été dit, Carouge va voir sa population augmenter considérablement durant les 30 prochaines années. Notamment dans le secteur PAV, Praille-Acacias-Vernet. D'où des besoins croissants de la population en matière de logements de tous types, d'écoles, de places de crèches, de lieux culturels et sociaux-culturels. C'est vers l'avenir que nous devons sans peur nous projeter.

1. Les revenus

Si l'on compare le budget 2018 avec le budget 2017, les revenus sont en diminution de 4,92% à **CHF 103'663'000.-** contre CHF 108'727'000.- en 2017. Ils sont par contre en légère hausse, de 0,55% par rapport aux comptes de 2016.

Les prévisions et estimations pour l'année 2018 s'inscrivent dans un environnement guère prévisible. Tantôt à la hausse, tantôt à la baisse. C'est pourquoi nous nous sommes ralliés à l'idée de conserver le centime additionnel communal à 39. Ainsi en est-il des prévisions de recettes fiscales qui augmentent désormais de CHF 570'000.-, au budget, favorisées par l'arrivée de nouveaux habitants. L'exercice atteint-il désormais ses limites ? L'avenir nous le dira.

2. Les charges

L'administration municipale a entrepris depuis de nombreuses années un travail d'amélioration de l'efficacité de ses services. Cela malgré l'augmentation régulière des charges incompressibles, le développement d'une politique de la petite enfance et une croissance de plus de 10% de la population durant les 5 dernières années.

Et pourtant, le budget prévoit des charges en diminution d'environ 5 millions de francs à **CHF 103'632'00.-** (- 4,77%) par rapport au budget 2017. Tout près du réel 2016 à CHF 103'045'000.-.

Ce qui signifie que les charges sont maîtrisées.

Signalons quand même les effets pervers d'un concept aussi difficile à prononcer qu'à réaliser ; celui de désenchevêtrement. Ce qui devait se réaliser selon des modalités de neutralité financière, d'où la légitime question de son utilité si aucune économie n'est réalisée, se révèle en fait comme un report de charges déguisé sur les communes.

3. Le personnel

Les charges de personnel sont en augmentation de CHF 847'720.-, soit une augmentation de 2,5% provenant pour l'essentiel des mécanismes salariaux (CHF 292'349.-) et de l'annualisation des postes (CHF 368'986.-).

Dans ce contexte, nous saluons la **création du poste de délégué à l'énergie** à 80% dès le 1^{er} avril 2018. La création de ce poste, que nous réclamons depuis si longtemps, constitue une étape très importante pour Carouge. Autant sur le plan de l'assainissement du patrimoine bâti que pour la réalisation d'un plan d'action permettant de réaliser rapidement des économies d'énergie. Ce poste sera rentabilisé par les économies attendues. Nous sommes en retard dans le domaine des économies d'énergie, nous devons nous rapprocher sans tarder de l'objectif d'une société à 2000 Watts.

4. Politique sociale / Service des Affaires sociales

Dans le domaine de la **politique sociale**, nous nous réjouissons bien entendu de l'ouverture prochaine de l'EVE des Menuisiers. 70 puis 80 places seront ainsi créées dans un domaine où la demande est et demeurera encore forte.

Nous devons par contre constater que le projet de budget prévoit des économies néfastes à nos yeux dans trois domaines principaux; poste salaire FAS'e en baisse de CHF 55'668.- ; réduction des abonnements TPG (- CHF 35'000.-) et surtout l'APED, l'Aide aux Pays en Développement (-CHF 31'000.-) : somme dérisoire en apparence mais tellement importante quand on sait ce qu'une telle somme permet de réaliser, ailleurs !

Carouge est toujours une Ville où il fait bon vivre. Mais la précarité d'une partie de sa population y est encore trop élevée. Il est important de maintenir la solidarité entre ses habitants. Des coupes et des économies, mêmes légères, peuvent avoir de lourdes conséquences. Toutes ces petites subventions qui sont rognées ici et là, club des aînés (- 50%), aide aux obsèques (-19%), contrats de quartiers (- 25%) etc., ne constituent en aucun cas des progrès sociaux.

5. Le Théâtre des Amis

Le triste feuilleton du Théâtre des Amis va prendre fin après 20 ans d'existence. Voir ce théâtre de création disparaître est une tragédie. Perte pour la création d'un théâtre de répertoire ; perte d'emploi pour de très nombreux comédiens locaux ; perte de plaisirs partagés pour des milliers de spectateurs. C'est tout de même une subvention de CHF 930'000.- qui était diminuée à CHF 200'000.- qui s'apprête à être refusée.

Les Verts ont l'impression d'être bien seuls au moment où il faudrait soutenir sa transition, même en sachant qu'elle est difficile. Nous espérons que si un projet de reprise sérieux se profile bientôt, celles et ceux qui ont manifesté leur attachement à ce théâtre n'oublieront pas leur parole bienveillante au moment de passer à l'acte.

6. Conclusion

Les Verts voteront le budget 2018 en soulignant encore une fois que l'effort fiscal devra être pris en compte dès l'an prochain. Et en soulignant que le plan quadriennal comprendra une augmentation du centime additionnel en 2019 et en 2020.

Merci à tous les chefs de services qui ont travaillé à l'élaboration puis à la présentation de ce budget lors des séances de commission.

Merci également à nos trois magistrats pour les présentations de leurs dicastères respectifs.

Déclaration du PDC

M. Barthassat en donne lecture.

Notre propos sera de mettre en perspective ce budget avec nos objectifs et les réalités de cette législature. Nous ne serons ni optimistes, ni pessimistes mais tragiques. En d'autres termes, nous allons vous décrire ce budget tel qu'il est !

L'an passé déjà, le PDC s'était exprimé pour déplorer un processus et des choix hasardeux du Conseiller administratif en charge des finances, qui comme tout bon jacobin de gauche pense que le peuple est toujours avec lui. Et bien non ! Notre côté girondin donc souverainiste libertaire, libertaire car garant des libertés, nous oblige à vous rappeler que le peuple souverain a déjà massivement tranché il y a 5 ans. Pas de hausse d'impôts. Le peuple souverain voulait, par ces mots, faire comprendre à nos Talleyrand Carougeois qu'ils devaient trouver d'autres solutions et surtout les assumer. C'est ce qui nous a poussés à demander un plan financier quinquennal, inexistant jusqu'alors. On savait que la gauche aimait bricoler dans l'incurable mais quand-même... On ne pensait pas recevoir une méthode de gestion prévisionnelle rigoureuse en matière de dépenses.... Ah ça non. Secrètement, on espérait peut-être, on rêvait sûrement, recevoir des anticipations de prévisions mais aussi un contrôle des dépenses au moyen de budgets construits sur la base de prestations clairement définies.... Et bien non ! On a reçu deux petites feuilles A4 avec quelques explications sommaires.

Bref, pas de stratégie...donc pas de plan. Pas de tactique...donc aucune façon d'y parvenir.

Forts de ce constat, les partis dont certains extrêmement gênés se sont à nouveau réunis pour encore une fois sauver un budget et un conseil administratif bien mal partis ! C'est pour cela et uniquement pour cela que le CA vient maintenant amender son budget. Car lors de ces réunions, le CM a bouclé un mauvais accord ! Mauvais mais meilleur que prévu. Le CA nous proposait la peste et le choléra. Le CM revient avec le choléra seulement en acceptant un budget déficitaire limité ainsi qu'aucun amendement sur les postes bien que ceux-ci ne soient pas du tout justifiés.

Même si nous vivons dans une commune très riche et ceci uniquement grâce à ses citoyens, ses entreprises et ses commerces, les charges, qui elles sont les résultantes de la politique de 2 de nos CA, ne cessent d'augmenter et nous nous retrouvons maintenant dans un cul de sac. Cela fait des années que nous le disons, l'augmentation impressionnante des charges depuis le début des années 2000 nous mène dans une situation où nous serons de moins en moins capables d'offrir à la population les prestations dont elle a vraiment besoin. Nous avons fait, et nous faisons encore, du superflu alors que nous entrons dans une époque où la commune doit être capable d'offrir plus de places de crèche aux familles, plus d'aide à une

population qui se précarise, plus d'accompagnement aux personnes âgées ! Nous devons revenir à l'essentiel et pour cela, faire l'exercice difficile de se séparer du superflu.

Le Conseil administratif continue à se mentir à lui-même et aux autres bien que...comme disait Nietzsche... il y a une innocence dans le mensonge qui est signe de bonne foi. Mais bon, proposer des économies de budget à budget, personne n'est dupe, même pas la bonne foi ! On a tous remarqué que du réel 2013 au budget 2018, l'augmentation des charges continue d'augmenter fortement de près de 2.5 millions chaque année. Que dire des revenus. Là aussi, le CA nous jure que ceux-ci ne font que de baisser. Parjure crie le PDC ! Car sur la même période soit du réel 2013 au budget 2018, ils ont augmenté de 2.3 millions.

Mais revenons sur l'augmentation des charges. Elles sont parfois nécessaires pour de bonnes raisons mais très souvent ce n'est pas le cas. Prenons, par exemple, le nouveau poste de délégué à l'énergie, qui lors de la présentation de celui-ci, n'avait même pas de cahier des charges défini. C'est nous le PDC qui avons dû l'implorer. Pourtant cela fait 3 ans que le CA veut nous le faire voter ! Un autre exemple, l'engagement d'une secrétaire-comptable pour la petite enfance. Pourtant en relisant les PV de l'année passée, on nous avait dit que la municipalisation des secrétaires-comptables des crèches et garderies allait permettre de faire des économies d'échelle et qu'il ne serait plus nécessaire d'engager une secrétaire-comptable par établissement. Idem pour le poste de surveillant de la patinoire. On avait déjà voté ce poste l'année dernière et comme par magie le revoilà. Pire, lors des commissions, le CA en charge était incapable de répondre à nos questions sur la nécessité de ce poste.

Que dire des rares économies...

La plus importante vient de la diminution de la subvention du théâtre des Amis. La bienséance, toute PDC, nous oblige à ne pas faire de commentaire sur ce triste sujet. Mais quand-même, soit on laisse la subvention qui était de 930'000 CHF, soit on l'annule mais on ne peut pas donner 200'000 CHF au cas où... Au cas où quoi ? Ces 200'000 CHF c'est juste un écran de fumée qui aimerait en vain cacher la mauvaise gestion du dossier.

Que dire du choix politique du CA de supprimer des postes pour les jobs d'été pour les jeunes et ceci pour économiser quelques dizaines de milliers de francs. Des emplois qui aident nos jeunes à payer leurs études, à aider leur famille. Et savez-vous comment l'a-t-on appris ? Lors d'une séance, un chef de service nous indique qu'il a enlevé un poste de job d'été pour une somme de frs 8'000. Devant notre effroi, un autre membre de l'administration nous explique que le CA avait avalisé plusieurs annulations de postes de job d'été et tout ceci pour des économies de bouts de chandelle. Devant la levée de boucliers, notre cher CA, responsable des finances, a hésité entre 2 solutions : se cacher sous la table ou derrière son petit doigt. Comme il est courageux mais pas téméraire, il a choisi de se cacher derrière son petit doigt en disant que c'était une proposition des services de l'administration.... Courage fuyons.

Que dire également de l'augmentation du budget pour le Musée, qui apparaît sans qu'une explication claire du nouveau projet ne soit donnée. Depuis le temps que nous réclamons de la part de la conseillère administrative en charge de la culture de connaître la politique culturelle de la commune...nous attendons toujours. A sa décharge sa préopinante ne nous avait jamais répondu durant ses 12 années de triste règne.

Tout cela montre que le CA n'a pas de vision politique pour Carouge. Que le bateau n'a pas de capitaine. Cela montre aussi que l'administration est vouée à elle-même, qu'elle n'est pas soutenue. Par conséquent, le PDC fera en décembre une délibération demandant un « stop à l'engagement ! » qui demandera que tous les postes à repourvoir suite à des démissions ou des retraites soient d'abord étudiés et acceptés par le CM. Une sorte de mise sous tutelle pour le bien des Carougeois !

Nous proposerons également une commission des sports pour que l'on puisse recevoir toutes les associations recevant plus de 5000 CHF de subventions et notamment l'association Carouge Natation qui attend depuis longtemps de pouvoir défendre son projet sportif, éducatif et économique. Encore une demande que nous faisons chaque année et qui n'est pas entendue.

C'est pour ces raisons qu'il ne s'agit pas de baisser la garde et de s'accorder pour ne rien changer. Mais il s'agit d'instaurer une culture du dialogue et de la transparence qui permet à ce conseil municipal de faire les choix du bien commun que le CA n'est pas capable de faire. Le bien commun, ce n'est pas des partis qui s'écharpent, mais des partis qui arrivent à conjuguer les différences pour revenir à l'essentiel des besoins de la population. Nous pouvons le faire ce soir en prenant nos responsabilités. C'est pourquoi le PDC ne fera pas d'autres amendements que ceux avalisés entre nous et imposés au CA pour sauver ce qui pouvait encore l'être.

Déclaration du PLR Carouge

M. Antonioli en donne lecture.

Une majorité du PLR Carouge soutiendra le compromis trouvé entre les partis. Face à une situation budgétaire difficile et à l'absence claire de majorité au sein de ce Conseil municipal, il semble cette année plus responsable de soutenir le fruit d'un travail consensuel.

Les amendements au budget permettront d'éviter la hausse d'impôt voulue par le Conseil administratif et d'effectuer deux coupes budgétaires.

La première consiste à prendre acte de la fermeture du Théâtre des Amis. Certes, nous regrettons la disparition de cet établissement de grande qualité, mais il n'y a aucun sens à essayer de recréer un nouveau théâtre à Carouge et encore moins d'en importer un d'une autre commune. Carouge possède encore deux théâtres, dont un qui aura bientôt deux salles, ce qui est largement suffisant pour une commune comme la nôtre.

La deuxième réduction budgétaire vise à enlever 180'000 francs de la ligne 31 « Biens, services et marchandises » qui s'élève à plus de 21 millions. Il s'agit ainsi d'une coupe de moins de 1%, que le Conseil administratif pourra répartir comme il le lui semble préférable. Pour notre part, nous pensons par ailleurs que des économies sont possibles et même souhaitables par les bibliothèques (qui dépensent CHF 100'000.- pour des animations), qui doivent se recentrer sur leurs fonctions principales, le musée, qui sous couvert d'économies augmente ses dépenses, la piscine, qui n'a clairement pas besoin de manifestations pour assurer sa promotion, ainsi que le service de l'urbanisme qui externalise beaucoup malgré l'importance de ses ressources internes.

Un amendement permettra de rétablir la gratuité des manèges après le cortège pour les enfants scolarisés à Carouge lors de la fête des écoles pour un montant de 12'000 francs. Cette économie de bout de chandelle effectuée par le Conseil d'administratif n'a aucun sens et confine à la mesquinerie. De la même manière, les dix postes d'été pour les jeunes (sur les 55) supprimés par le Conseil administratif seront rétablis afin de permettre à de jeunes Carougeois de faire leur premier pas dans le monde professionnel.

L'adoption d'un budget ce soir par une majorité permettra l'ouverture d'une crèche de 80 places en septembre. Le PLR se réjouit de cette nouvelle prestation à la population, qui est plus que nécessaire. C'est ainsi qu'une centaine de familles carougeoises vont bénéficier d'une solution de garde pour leurs enfants, afin de pouvoir travailler et subvenir à leurs besoins.

Le budget tel qu'amendé présente malheureusement aussi des aspects qui déplaisent fortement au PLR. Le plus évident est la présence d'un déficit de 730'000 francs. C'est le signe d'absence de courage politique, nécessaire pour soit effectuer des coupes soit augmenter les ressources. Ce refus d'effectuer des choix, certes douloureux, a pour

conséquence de vivre à crédit, crédit que nous léguerons aux générations futures qui devront assumer notre irresponsabilité.

Moins visible, nous regrettons que la solution du consensus se limite à effectuer 380'000 francs de coupe pour couvrir les 1.6 millions de recettes en moins liées au refus de l'augmentation d'impôt. Les 1.22 millions manquant se répartissent entre le déficit et une réévaluation des entrées plus ou moins arbitraire, ce qui n'est pas vraiment sérieux. Notamment, l'ajout de 30'000 francs de recettes pour les amendes d'ordre nous semble un mauvais signal politique. Nous regrettons la volonté de traquer le moindre écart de comportement des Carougeois dans le but de remplir les caisses communales.

Nous pensons que d'autres réductions budgétaires auraient dû être effectuées. Au niveau du personnel, nous regrettons la création d'un poste – certes en agent spécialisé – de délégué à l'énergie. En plus de son coût annuel de plus de 100'000 francs, il faut encore ajouter le coût des audits énergétiques que cet agent va superviser – à défaut de les effectuer lui-même – ainsi que celui des études – toujours externalisées – pour mettre en œuvre les recommandations issues des audits. En terme énergétique, nous avons l'impression de créer une usine à gaz, malheureusement aux frais des contribuables.

Concernant le deuxième poste créé, nous comprenons que la nouvelle crèche va amener un surplus de travail au groupe des secrétaires-comptables, nouvellement créé. Vu l'absence de recul suite à l'internalisation des tâches, avant effectuées par les crèches, il nous aurait paru plus prudent de se limiter à engager un auxiliaire. Dans quelques années, un membre de ce groupe partira à la retraite et cela aurait été une excellente occasion de faire un premier bilan et de voir si un nouveau poste est vraiment nécessaire. A l'inverse, nous pérennisons une charge de plus de 60'000 francs annuels, qui sera très difficile à supprimer même si elle est superfétatoire.

Toujours dans les nouveautés du budget 2018, nous sommes opposés à l'augmentation encore de 50'000 francs, après les 50'000 francs votés le mois passé, de la subvention pour l'A.S.M.V. – Le Chat Noir. Au moment où notre commune rencontre d'importantes difficultés budgétaires, cette augmentation de 100'000 francs par an est inconsciente, d'autant plus pour une association qui permet d'apporter de la clientèle à un bar privé.

En cette période difficile, nous ne comprenons également pas la volonté du Conseil administratif et d'une majorité de ce Conseil municipal de toujours vouloir faire mieux que les autres. Oser demander une augmentation d'impôt tout en maintenant une aide aux pays en voie de développement à 0.9% du budget nous paraît à la limite de la provocation. Pour rappel, les standards internationaux recommandent d'y affecter 0.7% du budget et de nombreuses collectivités n'atteignent pas encore ce taux.

Dans la continuité de cette volonté de ne pas centrer l'action de la commune sur nos habitants, nous regrettons le mépris avec lequel le Conseil administratif traite les décisions de notre assemblée. Il y a maintenant une année, lors de la séance d'adoption du budget 2017, une motion PLR demandant la négociation d'avantages pour les Carougeois en échange de subventions ou de gratuités a obtenu le soutien d'une large majorité, composée de 22 conseillers municipaux, qui souhaitaient pouvoir l'étudier en commission des finances. L'exécutif semble avoir tout simplement décidé d'ignorer cette décision, puisqu'il n'a organisé aucune commission à cet effet, et n'a évidemment pas pris la peine d'ajouter la mention de cette volonté dans les courriers qu'il a échangés avec les bénéficiaires de subventions ou de gratuités.

Cela fait plusieurs années que le PLR invite à la prudence lors des débats budgétaires. Nous vous avons prévenu que des choix difficiles allaient devoir être faits si la commune continuait à profiter de chaque augmentation des recettes fiscales pour créer de nouvelles charges fixes, souvent pas nécessaires. Malheureusement, malgré un rendement particulièrement élevé de notre centime additionnel, qui nous permet d'avoir un budget global plus important que d'autres communes suburbaines ayant davantage d'habitants et un taux plus élevé, nous arrivons au moment redouté. Cette absence d'anticipation couplée à la politique dogmatique de gauche menée par le Conseil administratif mène dans une voie sans issue. La volonté jusqueboutiste d'entraver la circulation est venue à bout de nombreux clients des commerces

carougeois. Le choix – électoraliste ? – de construire en majorité des logements sociaux, en dédaignant la classe moyenne, pèse tant sur les recettes que sur les charges de la commune. Ainsi, nos commerçants souffrent, nos habitants également, ce n'est pas le moment de leur faire les poches en augmentant de 3, voire 6% l'impôt communal.

Nous devons donc engager des mesures structurelles au sein de la commune. Notre mission est d'identifier le superflu et de nous en passer, afin de pouvoir assurer le nécessaire. Chaque renouvellement de poste doit par exemple être l'occasion d'une réflexion sur les possibilités d'optimisation du fonctionnement. De plus, de nouvelles ressources doivent être recherchées, tout n'a pas besoin d'être gratuit, par exemple dans les activités de la bibliothèque ou les entrées au musée.

Nous ne terminerons évidemment pas sans remercier le Conseil administratif, en particulier pour les séances de présentation des services, le responsable du service financier et ses collaborateurs, ainsi que les chefs de service pour leurs explications.

Déclaration du groupe MCG

Mme Pierre Toussaint en donne lecture.

Tout d'abord, ce budget est à l'image d'une gestion que le MCG dénonce depuis des années. Cet automne, nous nous sommes opposés à des dépenses inutiles et supplémentaires pour le théâtre de Carouge, sans être suivis.

Nous payons maintenant la facture douloureuse d'une politique dépensière et vouée au gaspillage.

Pour le groupe MCG, il est important d'éviter les dépenses inutiles et une gestion qui ne correspond pas aux attentes de la population carougeoise. La multiplication des échelons hiérarchiques, au fil des années, a conduit à cette augmentation des dépenses qui ne profitent pas à la population de notre commune.

Le MCG s'oppose en particulier à la hausse du centime additionnel, qui est le résultat d'une gestion peu judicieuse des finances communales. Malgré des rentrées d'impôts plus importantes que dans d'autres communes, en proportion du nombre d'habitants, ce projet de budget 2018 prévoit une augmentation du centime additionnel – c'est-à-dire l'impôt communal – ce que le groupe MCG ne peut pas accepter.

Au contraire, il conviendrait de prendre les mesures de gestion qui permettent de gérer correctement les finances municipales.

Autre point important pour le MCG : nous sommes opposés à l'engagement de travailleurs frontaliers (permis G) à la piscine de Carouge alors que notre commune compte de nombreuses personnes sans emploi. Il faudrait engager nos travailleurs résidents en priorité absolue.

Trop d'habitants sont délaissés et la commune de Carouge doit impérativement les soutenir. Cela ne s'est pas fait ces dernières années et nous devons impérativement agir en 2018 dans ce domaine.

Trop nombreux sont les habitants de Carouge qui subissent des pertes d'emploi et des difficultés, sans obtenir le soutien nécessaire.

Concernant le vote du budget 2018, le groupe MCG était d'abord décidé à le refuser tel quel, avec une hausse d'impôts et un déficit dû à une mauvaise gestion.

Néanmoins, après des discussions avec les autres groupes politiques, nous l'accepterons si les conditions suivantes sont suivies.

Tout d'abord le centime additionnel ne doit pas être augmenté et rester à son niveau actuel. Nous nous opposons à toute hausse d'impôts vu la gestion menée par le Conseil administratif.

Ensuite, le Conseil administratif est chargé de réduire le déficit selon un plan de redressement des finances communales.

Si ces deux conditions sont remplies, le MCG qui suit une politique d'opposition constructive, acceptera le budget 2018. Sinon, nous le refuserons.

Le MCG remercie l'administration qui a présenté le budget en commission. En conclusion, il attend un effort de tout le monde pour avancer.

Déclaration du Parti socialiste

M. Mützenberg en donne lecture.

Le Parti socialiste a pris note du projet de budget 2018. Il relève les défis importants auxquels notre commune est confrontée. D'une part des recettes en baisse en particulier en ce qui concerne les personnes morales et d'autre part une hausse importante de la dépense publique, liée avant tout à de nouveaux projets. A ce titre les charges liées à la nouvelle crèche des Menuisiers alourdiront de manière importante les dépenses communales (+1.8 millions en 2018 et +3.0 millions par la suite). Dans un futur proche d'autres projets d'envergure vont également augmenter les dépenses liées aux investissements et donc alourdir nos charges, que ce soit la rénovation de la piscine, la reconstruction du parking Vibert ou l'EPI.

Pour permettre à la Commune de faire face à ces nouvelles charges, le CA a présenté un budget avec de substantielles économies réalisées par les différents services. Il a en outre souhaité relever le centime additionnel le portant de 39 à 40 centimes. Le PS considère que cette hausse correspond à une politique financière responsable du Conseil administratif. Cependant, l'opposition résolue de certains partis politiques à cette augmentation et le risque de référendum annoncé, nous conduisent à renoncer à cette hausse et à approuver un budget déficitaire pour 2018. Le PS considère toutefois que cette hausse est – à terme – inévitable.

Dans une négociation englobant tous les partis, nous avons donc dû trouver des sources d'économies et des revenus supplémentaires en vue de réduire un déficit initialement prévu à 1.7 millions de francs et ramené à 1.1 millions de francs suite aux dernières évaluations de l'administration fiscale.

Les économies proposées lors de la concertation concernent surtout des propositions de baisses importantes sur la ligne budgétaire des biens et des services, à charge du CA d'arbitrer les réductions possibles. Nous sommes conscients que ces coupes représentent un réel sacrifice pour l'administration et pour le CA.

A cela s'ajoute une coupe de 200'000 francs prévue pour le théâtre des Amis. Cette coupe ne signifie pas que nous souhaitons la mort de ce théâtre, bien au contraire. Mais devant les difficultés rencontrées avec l'équipe actuelle et l'absence de projet de reprise concret suffisamment avancé, une ligne de subvention n'apparaît pas à ce stade opportune. Si toutefois un projet crédible et sérieux devait voir le jour, le PS serait unanime à voter une subvention extraordinaire. Cet engagement nous apparaît d'autant plus important que *in fine*, ce sont les coupes dans le domaine culturel liées à la suppression de la subvention au Théâtre des Amis qui permettent de limiter le déficit du budget.

Ce projet de budget et les amendements qui seront proposés sont le fruit d'une négociation entre les différents partis. Ils représentent un long travail de concertation entre les forces politiques.

Certains amendements représentent des sacrifices pour le PS, mais ils permettent d'éviter un combat stérile. Une fois n'est pas coutume, les Carougeois peuvent être fiers de leurs élus qui

ont su se mettre autour de la table et favoriser l'intérêt supérieur de la commune. Tous ici doivent être remerciés pour leur esprit de consensus.

Ce budget prévoit un déficit important d'environ 730'000.- CHF. Toutefois il faut relever qu'il ne s'agit à ce stade que d'un budget et que les bonis substantiels des années 2015 et 2016 nous permettent d'être raisonnablement optimistes, en anticipant des recettes additionnelles qui pourront combler le déficit envisagé à ce stade.

Mais gouverner c'est prévoir et anticiper. Et il faut le dire clairement, les arrangements proposés dans ce budget ne pourront pas être répétés à l'infini.

Notre commune est en effet en plein développement démographique et cela implique des frais d'équipement considérables en termes d'infrastructures. Tôt ou tard une augmentation du centime devra avoir lieu. Cette vérité nous la devons aux Carougeois qui doivent également savoir que les nouveaux projets mentionnés précédemment ont un coût, que l'impôt doit couvrir. Ils doivent aussi savoir que le centime additionnel de la commune est parmi les plus bas du Canton, malgré des prestations communales particulièrement importantes.

Nous espérons que l'esprit de consensus qui a animé ces négociations continuera et qu'ensemble nous pourrions aborder la question de la hausse du centime sans tabou et de manière constructive, ceci afin que les projets d'envergure voulus par ce Conseil municipal puissent voir le jour.

Il nous reste à remercier l'administration pour les nombreuses séances de commissions où les chefs de service sont bien souvent bombardés de questions. Des remerciements aussi au service financier pour l'important travail fourni et les documents qui ont été demandés lors des commissions des finances.

Déclaration de M. Scheidegger, indépendant

Je tiens à remercier le Conseil administratif, tous les chefs de services, ainsi que les employés des services pour leur gestion rigoureuse des deniers publics. De ce côté, on ne peut que faire des compliments sur la tenue des comptes.

Lors des réunions inter-partis, j'ai demandé à ce que l'on mette en place une politique d'avenir, une réaction de la commune à la situation des rentrées fiscale qui se péjorent et ceci depuis 5 ans !

Si l'on prend les chiffres du SECO qui sont le baromètre de notre économie, depuis plusieurs années la courbe de la prospérité est au-dessus du PIB. S'il y a de la prospérité, il y a créations de poste de travail ce qui doit entraîner automatiquement des rentrées d'argent supplémentaire et non pas voir son contraire.

Les plus grosses rentrées fixes d'argent pour la commune sont les impôts sur les personnes physiques et sur les personnes morales.

Ce manque de rentrées est confirmé par l'augmentation du nombre de permis G "quasi-résident". Pour cette année il y en a 238 en plus. La perte de la commune pour cette année est estimée Frs 700 000.-. La perte de l'année passée est estimée à ½ million. On voit aussi que l'impôt ristourné aux communes françaises a augmenté de 5%.

Un autre signal important qui démontre que cela ne va pas si bien, c'est le nombre de personnes à l'action sociale qui est en augmentation chaque année. Nous sommes la commune du canton avec le plus grand nombre de cas. Heureusement ces prestations ne sont pas touchées. Il ne faut pas attendre un hypothétique sauveur extérieur, c'est bien à nous politiciens d'innover et de prendre des mesures car nous sommes bien touchés par ce libéralisme de l'économie. 7,5 % du budget de la commune, nous pourrions en faire quelque

chose d'autre, par exemple investir dans des stratégies pour les remettre au travail, en les aidant.

Avec le baromètre de l'économie, je ne vous ai pas parlé du PIB par habitant, c'est la courbe du pouvoir d'achat. Le PIB par habitant est inférieur au PIB, ce qui n'est pas bon, cela veut dire qu'une certaine partie de l'argent ne rentre pas dans notre économie et entraîne une diminution de notre pouvoir d'achat et des recettes de la commune. Mais ce pouvoir d'achat représente aussi l'argent qui va tourner dans notre économie locale, commerce, etc. Les commerçants de la ville se plaignent de ça. Nous nous devons d'avoir une action cohérente.

D'après les projections faites par la commune sur les investissements-rendements, nous aurons quelques années difficiles. Je ne pense pas qu'il soit souhaitable d'aborder ces années sans politiques d'avenir. Nous nous devons de travailler avec tout le monde, c'est-à-dire avec les entreprises locales et faire confiance à cette force qui dort, nos chômeurs. Je vous demande de mettre en place une politique d'avenir qui nous permette d'aborder ces années dans d'autres conditions que cette année et que les recettes de la commune soit au maximum, car ce ne sera plus des coupes dans le budget, mais des prestations que l'on va devoir couper, et nous tenons tous à ces prestations.

Pour toutes ces raisons, je vous réitère ma demande que l'on se réunisse en commission pour avoir une action et une vraie politique d'avenir.

Je voterai le budget de cette année.

La Présidente a reçu treize amendements. Elle constate qu'aucun autre amendement n'est proposé ce soir. D'un commun accord entre le Conseil municipal et le Conseil administratif, elle donne lecture des amendements qui ont été présentés avant de le mettre individuellement aux voix.

Page 147, compte 08 210 000 318 7200 – Salle des fêtes, assurance du bâtiment : ancien total CHF 8'684.-, variation de CHF -3'500.-, nouveau total CHF 5'184.-

L'amendement est accepté à l'unanimité, soit 32 oui, 0 non et 0 abstention.

Page 187, compte 30 210 000 318 7200 – Théâtre, assurance du bâtiment : ancien total CHF 9'416.-, variation de CHF -7'500.-, nouveau total : CHF 1'916.-

L'amendement est accepté à l'unanimité, soit 32 oui, 0 non et 0 abstention.

Page 139 – Administration, vie chère +0.7% : variation : CHF +180'000.-, nouveau total : CHF 180'000.-

L'amendement est accepté à l'unanimité, soit 32 oui, 0 non et 0 abstention.

Page 217, compte 34 301 000 319 6400 – Patinoire, Jubilé 10 ans : ancien total CHF 30'000.-, variation de CHF -20'000.-, nouveau total CHF 10'000.-

L'amendement est accepté à l'unanimité, soit 32 oui, 0 non et 0 abstention.

Page 217, compte 34 350 000 318 6900 – Manifestations communales diverses : variation de CHF +20'000.-, nouveau total : CHF 20'000.-

L'amendement est accepté par 31 oui, 0 non et 1 abstention.

Page 286, compte 90 000 000 410 10000 – Impôts centime additionnel communal personnes physiques (centime à 39) : ancien total CHF 56'578'000.-, variation de CHF -1'414'000.-, nouveau total CHF 55'164'000.-

L'amendement est accepté par 31 oui, 0 non et 1 abstention.

Page 286, compte 90 000 000 401 10000 – Impôts centime additionnel communal personnes morales (centime à 39) : ancien total CHF 10'366'000.-, variation CHF -259'000.-, nouveau total CHF 10'107'000.-

L'amendement est accepté par 31 oui, 0 non et 1 abstention.

Page 286, compte 90 000 000 400 10000 – Impôts centime additionnel communal personnes physiques (prév. oct + nx habitants) : ancien total CHF 55'164'000.-, variation CHF +715'000.-, nouveau total CHF 55'879'000.-

L'amendement est accepté par 31 oui, 0 non et 1 abstention.

Page 164, compte 11 000 000 437 10000 – Police municipale, contraventions amendes d'ordre : ancien total CHF 375'000.-, variation CHF +35'000.-, nouveau total CHF 410'000.-

L'amendement est accepté par 28 oui, 0 non et 4 abstentions.

Page 197, compte 30 58 7000 365 10000 – Subvention du Théâtre des Amis : ancien total CHF 200'000.-, variation CHF -200'000.-, nouveau total CHF 0.-

M. Maulini prend la parole, même si les Verts l'ont déjà évoqué dans leur déclaration, parce que ce n'est pas anodin. Il y a toujours eu des groupes ou des sous-groupes pour penser qu'il y avait trop de théâtres à Carouge, ou un théâtre de trop à Carouge. Pendant longtemps, ce fut L'Alchimique et maintenant c'est, ou plutôt c'était puisqu'on peut déjà en parler à l'imparfait, le Théâtre des Amis. Cet amendement, c'est la mise à mort de ce théâtre. Des contre-vérités ont été dites dans la déclaration d'autres partis. Ce n'est pas vrai qu'il n'y a pas de projet. C'est vrai que la transition est difficile, que les rapports avec le directeur sont ce qu'ils sont et que des choses ne sont pas réglées aujourd'hui-même. Mais quand on veut la mort de son chien, on dit qu'il a la rage. Le déficit relatif du budget se fait finalement sur le dos de la création théâtrale. M. Maulini ne peut pas ne pas le dire : passer de CHF 930'000.- à CHF 0.-, c'est un coup d'assomme extraordinaire et une responsabilité que le Conseil municipal prend envers les artistes locaux, ceux qui bénéficiaient par leur travail de ce qui se passait au Théâtre des Amis. Le faire ainsi, sans coup férir, pour M. Maulini c'est un choc.

M. Barthassat réplique que le PDC ne fait pas partie de ce groupe ou sous-groupe qui était contre le fait d'avoir un, deux, trois ou quatre théâtres à Carouge, bien au contraire, comme il l'a démontré lors de la dernière campagne sur le Théâtre de Carouge. Mais comme les conseillers municipaux n'ont pas reçu de projet de la part de la conseillère administrative en charge, ils ne savent pas ce qui s'y passe. Il n'y a pas eu de commission de la Culture à laquelle aurait été invité un éventuel repreneur. Le Conseil municipal n'a pas eu d'information sur un potentiel repreneur qui aurait un projet culturel, étant bien précisé qu'il vote une subvention s'il existe un projet culturel. Comme le sait M. Maulini, si un vrai projet culturel est présenté, le PDC sera le premier à le soutenir.

Mme Lammar souligne qu'il est faux de dire que le Conseil administratif n'a jamais dit au Conseil municipal qu'il y avait des projets de reprise puisque M. Walder, lors de la présentation du budget, a dit que plusieurs personnes étaient intéressées par la reprise. Aujourd'hui, il est vrai que les projets ne sont pas encore formalisés puisque le bail du Théâtre des Amis n'a, à ce jour, pas été résilié. Il n'en demeure pas moins que des projets réels de

reprise existent, que plusieurs personnes sont intéressées et que ces personnes sont des personnes sérieuses avec des projets intéressants. Comme M. Maulini, Mme Lammar regrette que ces CHF 200'000.- soient coupés puisqu'ils auraient servi à la reprise du théâtre. Elle tient à relever que le Conseil administratif avait prévu CHF 200'000.- dans le budget pour justement permettre à des repreneurs de relancer ce théâtre. Sachant que de toute façon rien ne se serait passé durant la première partie de l'année 2018, elle laisse les conseillers municipaux imaginer leur réaction si le Conseil administratif avait gardé les CHF 930'000.- pour un théâtre qui n'avait pas encore de projet formalisé, alors qu'il coupait dans de nombreuses lignes du budget et proposait une augmentation du centime. Cela dit, elle partage l'avis de M. Maulini : ce sont CHF 930'000.- qui historiquement étaient affectés à la culture qui servent à combler les trous du budget. Mais elle est heureuse d'entendre M. Barthassat dire que s'il y a un projet de reprise concret, le Conseil municipal étudiera avec attention la délibération que le Conseil administratif lui proposera et y répondra de manière favorable, parce qu'il serait dommage que ce lieu important pour la vie culturelle carougeoise et créateur d'emplois soit définitivement fermé.

M. Barthassat constate que, sans le vouloir, Mme Lammar confirme ses propos. Il y a peut-être des repreneurs, mais on ne sait pas qui ils sont, on ne connaît pas leur projet culturel. Il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs. Il faut travailler pour mériter, et pas le contraire. Avec le problème budgétaire que connaît Carouge, il faut présenter un vrai projet, montrer qu'on a de l'argent pour monter ce projet. La commune n'est pas là pour baby-sitter toutes les associations de Carouge. Donc on vient avec un projet, on l'explique et ensuite le Conseil municipal le vote. Il faudra que le Conseil administratif s'habitue à ce changement : dorénavant il faudra venir avec de vrais projets, montrer ce qu'ils valent, et ensuite le Conseil municipal les votera. Mais pas le contraire.

L'amendement est accepté par 28 oui, 4 non et 0 abstention.

Jeunes d'été : variation CHF +25'000.-, nouveau total CHF 25'000.-

L'amendement est accepté à l'unanimité, soit 32 oui, 0 non et 0 abstention.

Page 174, compte 21 11 000 000 318 60000 – Fête des écoles, frais d'organisation des promotions : ancien total CHF 148'000.-, variation CHF +12'000.-, nouveau total CHF 160'000.-

M. Barthassat remercie le groupe PLR qui a proposé cet amendement. Cela avait échappé au PDC alors que c'était une motion PDC. Il remercie donc le groupe PLR d'avoir rappelé au PDC cette petite entourloupe.

L'amendement est accepté à l'unanimité, soit 32 oui, 0 non et 0 abstention.

Diminution nature 31 : ancien total CHF 21'113'661.-, variation CHF -180'000.-, nouveau total CHF 20'933'661.-

M. Etienne rappelle, comme mentionné dans la déclaration du groupe socialiste, que le Conseil administratif a déjà fait énormément d'efforts d'économies, et ceci depuis quelques années. Cette politique qui consiste à diminuer la nature 31 n'amène rien de bon parce que les choses se détériorent à force de ne pas être entretenues. Cette politique a été menée pendant des années à l'Etat de Genève, où des cycles d'orientation ont commencé à perdre des plafonds, etc. M. Etienne souhaite que cette politique de diminution de la nature 31 s'arrête, d'autant plus que l'argent engagé par la ville de Carouge repart dans l'économie, en faisant travailler des entreprises d'ici et d'ailleurs. C'est aussi la responsabilité de la commune de faire marcher l'économie.

Mme Buchs souhaite à son tour rappeler que les diminutions de charges qui ont été faites sur la nature 31 cette année ont été faites de budget 2016 à budget 2017. Quand on regarde de réel 2016 à budget 2018, il y a une augmentation des charges.

M. Etienne rétorque qu'il faudra qu'on lui explique comment prendre le réel 2016 comme référence alors que la population augmente. Au fur et à mesure qu'une ville se développe, les kilomètres d'égouts à entretenir augmentent, les bâtiments augmentent, etc.

M. Barthassat tient à rappeler à M. Etienne que les nouveaux habitants payent aussi des impôts. Il y aura donc aussi plus de revenus.

L'amendement est accepté par 30 oui, 0 non et 2 abstentions.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix le budget 2018.

Le budget 2018 est accepté par 29 oui, 0 non et 3 abstentions.

Suite au vote du Conseil municipal, M. Walder tient à préciser quelques éléments. Le Conseil municipal vient de voter un budget déficitaire. Le Conseil administratif, avec lequel le Conseil municipal a partagé ses réflexions, remercie ce dernier d'avoir voté aussi largement le budget. Le budget est donc déficitaire. Cela implique que le Conseil administratif présentera un plan quadriennal de retour à l'équilibre. Etant donné la situation actuelle des prévisions de recettes et la politique des prestations que le Conseil administratif entend continuer à mener, le Conseil administratif va simplement décaler l'augmentation du centime à l'année prochaine. La crèche qui vient d'ouvrir coûte à la commune un million cette année mais lui coûtera 1,5 million supplémentaire l'année prochaine. Dès lors, le Conseil administratif présentera un budget 2019 qui sera encore déficitaire et un retour à l'équilibre à partir de 2020. Ensuite – et contrairement à ce qui a été dit, même si M. Walder le voulait, il ne pourrait pas se cacher derrière son petit doigt –, le Conseil administratif entend organiser des séances de commission, peut-être sous forme de Toutes commissions réunies, pour parler d'une part de l'évolution démographique à Carouge. La population a augmenté de 10% en cinq ans. Elle augmentera de nouveau de 10% dans les cinq prochaines années. Comment entend-on accompagner ce développement ? Il faudra d'autre part mener des réflexions sur la fiscalité. Effectivement, la population augmente mais les conseillers municipaux savent qu'il suffit qu'une entreprise conséquente quitte Carouge pour que les recettes fiscales chutent temporairement. Il semble aussi qu'il faille encore des discussions à propos de la transition de la zone industrielle : des entreprises vont partir mais il faudra quelques années avant que les habitants arrivent (c'est ce qu'on appelle une transformation de quartier) et il y aura donc temporairement des baisses de recettes en fonction de l'évolution de ce grand projet qu'est le PAV. Tout cela nécessitera d'être discuté. Le Conseil administratif étant conscient que la période budgétaire n'est pas le bon moment pour ces discussions, il organisera en hiver et au printemps des séances pour parler calmement de ces aspects et voir comment les accompagner. Si la commune souhaite continuer de mener une politique des crèches, des politiques culturelle, sociale, sportive et environnementale qui sont demandées et souhaitées par la population, il faudra bien sûr en avoir les moyens. Cela nécessitera donc des discussions. D'ici là, le Conseil administratif donnera au Conseil municipal la copie du plan quadriennal qui sera transmis à la surveillance des communes.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 095-2017 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A LA FIXATION DU MONTANT MINIMUM DE LA TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE POUR L'ANNEE 2018

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 31 octobre 2017 et renvoyé en commission des Finances.

Celle-ci s'est réunie les 7 et 14 novembre 2017 et M. Etienne a été nommé rapporteur de la séance.

La Présidente demande si M. Etienne a quelque chose à ajouter à ce rapport.

M. Etienne répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 6 oui, 0 non et 8 abstentions.

La Présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non et 0 abstention.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 096-2017 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE DU CREDIT DESTINE AU VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE DE CHF 1'327'800 AU FONDS INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT URBAIN (FIDU) POUR LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COMMUNES GENEVOISES

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 31 octobre 2017 et renvoyé en commission des Finances.

Celle-ci s'est réunie les 7 et 14 novembre 2017 et M. Etienne a été nommé rapporteur de la séance.

La Présidente demande si M. Etienne a quelque chose à ajouter à ce rapport.

M. Etienne répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 6 oui, 0 non et 8 abstentions.

La Présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non et 0 abstention.

8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 097-2017 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'ACQUISITION DE MATERIEL ET EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION ET AUX TRAVAUX EXTRAORDINAIRES D'ENTRETIEN

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 31 octobre 2017 et renvoyé en commission des finances.

Celle-ci s'est réunie les 7 et 14 novembre 2017 et M. Etienne a été nommé rapporteur de la séance.

La Présidente demande si M. Etienne a quelque chose à ajouter à ce rapport.

M. Etienne répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 6 oui, 0 non et 8 abstentions.

La Présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non et 0 abstention.

9. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 100-2017 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU CAUTIONNEMENT D'UN PRET DE CHF 3'800'000.- EN FAVEUR DU THEATRE DE CAROUGE – ATELIER DE GENEVE

M. Walder introduit le sujet puisque même si l'objectif de cette délibération est culturel, le cautionnement concerne avant tout le service des finances. Le Théâtre de Carouge va être reconstruit, les travaux vont commencer en février. La fondation du théâtre va acquérir une structure temporaire, qui sera installée à Carouge – il en sera question plus loin. Pour ce faire, le Théâtre de Carouge a besoin de procéder à un emprunt. Il est dans son intérêt de bénéficier d'un taux d'emprunt minimum, ce qui lui permet de limiter les coûts de cette opération. C'est le but de ce cautionnement. Il s'agit du même processus que la commune met en place avec ses fondations communale afin qu'elles bénéficient de taux avantageux. Etant donné la santé financière de la fondation du théâtre et de l'institution ainsi que les niveaux de subventionnement (puisque, pour rappel, chaque année 2,5 millions de subventionnement proviennent du canton – aujourd'hui de la commune mais, dans le cadre du désenchevêtrement, c'est de l'argent cantonal qui est fourni à la commune), ce cautionnement ne représente aucun risque pour la commune. Enfin, étant donné le très faible endettement de la ville de Carouge, ce cautionnement n'a aucune conséquence sur les taux d'emprunt de la commune qui aujourd'hui se situent aux alentours de 0,3%, voire peut-être moins. M. Walder invite donc le Conseil municipal à voter favorablement cette proposition.

La Présidente met aux voix la prise en considération du projet.

La prise en considération est acceptée.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre la discussion.

Mme Besse constate qu'en septembre 2017, les chiffres qui ont été présentés aux Carougeois étaient incomplets. Ainsi les électeurs ont été appelés aux urnes pour voter sur un montant précis destiné à la destruction-rénovation du Théâtre de Carouge sans qu'il leur fût précisé qu'il faudrait encore davantage de financement public. Deux mois plus tard, le 8 novembre 2017, la commune de Carouge est saisie d'une nouvelle demande. Cette fois-ci, elle doit fournir 3,8 millions supplémentaires pour un cautionnement. Cette somme n'était pas prévue au moment du vote et les électeurs ont été ainsi trompés. En plus des 53 millions de francs sur lesquels les électeurs se sont prononcés en septembre, il aurait fallu par honnêteté indiquer ces 3,8 millions supplémentaires qui serviront de cautionnement pour le prêt supplémentaire. Le MCG estime que les électeurs ont été abusés et qu'on ne leur a pas dit toute la vérité sur le projet soumis à leur vote en septembre 2017 et sur son coût réel. Promesse avait également été faite pendant la campagne de votation qu'aucun supplément ne serait demandé pour le fonctionnement du Théâtre de Carouge alors que ce cautionnement est bien évidemment une augmentation des engagements de la commune. Il est également inquiétant que cette demande soit valable pour une durée indéterminée, ce qui démontre qu'elle est excessive. Le groupe MCG ne peut accepter pareil procédé et, pour cette raison, le groupe MCG votera « non » à cette demande de cautionnement de 3,8 millions.

M. Barthassat croit que le MCG a mal compris cette délibération. Ce n'est pas une augmentation des charges. Il s'agit tout simplement pour la commune de cautionner, c'est-à-dire garantir en cas de non-paiement, pour que les charges budgétaires du théâtre soient moindres grâce à un taux d'intérêt plus bas. Encore une fois, M. Barthassat croit que le MCG a mal compris la délibération – mais ce n'est pas grave.

Mme Buchs remarque qu'il est aussi faux de dire que le Conseil administratif n'a jamais présenté cette dépense au Conseil municipal puisque, quand le Conseil municipal a étudié le projet de nouveau théâtre, il a toujours été dit que le théâtre allait acheter à ses frais une structure pour faire la saison hors les murs. Ce cautionnement sert justement à cela. Le Conseil municipal a toujours eu en toute transparence toutes les données sur ce projet et la population a pu aussi se prononcer avec toutes les données en main. Ce que le MCG allègue ce soir est grave parce qu'il s'agit de mensonges.

D'après M. Maulini, il est assez amusant d'entendre le MCG parler d'abus des électeurs, parce que si des électeurs ont été abusés, c'est bien par les référendaires. Pour le reste, le MCG dit effectivement des mensonges : il s'agit du cautionnement d'un prêt, cela ne va pas retomber sur la commune et ce n'est pas une dépense que la commune va engager. Cela a déjà été dit mais il faut toujours le répéter, même si cela n'est pas entendu.

La parole n'était plus demandée, la Présidente met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 30 oui, 1 non et 1 abstention.

10. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 101-2017 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 223'100.- (TTC) POUR LA FOURNITURE ET POSE DE CAPTEURS DESTINES A L'IMPLEMENTATION D'UN SYSTEME DE SMART PARKINGS

M. Walder introduit le sujet. La délibération concerne la mise en place d'un système de smart parkings. Sous ce nom un peu pompeux, ce système implique plusieurs choses. Tout d'abord, pour rappel, le canton voulait faire main-basse sur les produits des horodateurs et leur propriété. Maintenant qu'il a été débouté, Carouge peut enfin adapter ses horodateurs avec un paiement en ligne et un paiement par téléphone (prépaiement) qui vont faciliter l'utilisation. Ensuite, depuis plus de deux ans, un test est mené à Carouge, en partenariat avec l'entreprise concernée. Le projet vise à équiper toutes les places horodateur et les places livraison de capteurs pour permettre de développer une application qui dira en temps réel quelles sont les places disponibles. Cette application sera également connectée aux parkings souterrains de Carouge puisque la Fondation des parkings fait partie de ce projet. Cette application ne se contentera pas de dire quelles places sont disponibles, mais un logiciel prospectif visera aussi à définir quelle est la probabilité lorsqu'on se dirige vers une place que cette place soit encore disponible lorsqu'on y arrivera. Pour ce faire, il faudra bien sûr un travail de recherche. Le smart parking permettra aussi de suivre l'occupation des places de façon plus précise pour savoir quels sont les moments dans la semaine où certaines places sont trop utilisées ou mal utilisées (durées de stationnement qui dépassent ce qui est autorisé). M. Walder rappelle à cet égard que les places livraison sont à disposition des commerces pour les livraisons et non pas à disposition des habitants qui ne trouvent pas de place de parking. Quant aux places horodateur, elles sont à disposition de toutes les personnes qui payent le stationnement mais principalement pour de courtes durées, c'est-à-dire en particulier pour les clients des commerces. Il faut donc que ces places soient utilisées selon ce rythme. Pour toutes ces raisons, le Conseil administratif propose au Conseil municipal un crédit de réalisation de CHF 223'100.- pour mettre en place un système de

smart parking. Cette application serait extrêmement novatrice sur le canton puisqu'elle serait la première application de ce type sur le canton.

La Présidente met aux voix la prise en considération du projet.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 1 abstention.

Le bureau propose le renvoi en commission Entretien du domaine public.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Le renvoi en commission Entretien du domaine public est accepté par 31 oui, 0 non et 1 abstention.

La Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

M. Bandollier demande si des tests ont été effectués dans d'autres villes.

M. Prod'hom souhaite que les commissaires soient informés sur l'impact énergétique des énergies grises. Souvent de bonnes idées novatrices peuvent devenir de mauvaises idées. Une sur-technologie peut finalement devenir obsolète. Il faudrait que la commission puisse avoir une projection sur les avantages de ce système et surtout sur le degré d'obsolescence.

M. Baertschi salue cette initiative qui permettra une rotation et évitera que des véhicules tournent en rond en brûlant de l'essence ou du diesel pour rien. Il relève ensuite qu'entre l'horodateur et la place, il peut y avoir une distorsion dans le sens où le temps est dépassé ou, au contraire, le temps de l'horodateur indique que la place est occupée alors que la personne est déjà partie. Il imagine que cette question a été étudiée. Il souhaite donc qu'elle soit présentée en commission.

Mme Cambier a une série de questions. Qui a lancé cette application ? Qui la gère ? Qui l'a financée ? Les CHF 223'100.- seront-ils aussi utilisés pour financer l'application ou serviront-ils uniquement pour les horodateurs de Carouge ? Et combien de communes sont-elles impliquées dans ce projet ?

Mme Marti souhaite que la commission soit informée du coût d'entretien de ce système.

11. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 105-2017 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ACQUISITION ET DE CONSTRUCTION DE CHF 1'706'000.- POUR L'ACQUISITION DE LA PARCELLE N° 2010, SISE RUE BAYLON A CAROUGE, LA VIABILISATION DE LA PARCELLE ET POUR LES COMPENSATIONS FINANCIERES POUR PERTE DE RECETTES AU PROFIT DE LA FONDATION POUR LES TERRAINS INDUSTRIELS ET DE LA CAISSE DE PENSION DE L'ÉTAT DE GENEVE

Mme Lammar introduit le sujet. Depuis plus de douze ans, la ville de Carouge souhaite acquérir une parcelle à la rue Baylon, la parcelle n° 2010, appartenant à la Fondation pour les terrains industriels (FTI). La commune avait travaillé sur deux projets qui ont finalement été abandonnés. Le premier était celui dont peut-être certains conseillers municipaux ont entendu parler, de la maison de la sécurité comprenant l'achat de la parcelle à la FTI pour y réaliser des locaux pour la police municipale, la protection civile, les pompiers, une salle communale et des locaux administratifs. Par la suite, ce projet s'est modifié avec la possibilité d'un partenariat avec la Caisse de pension de l'Etat de Genève (CEPG). L'idée était de maintenir

des locaux pour la sécurité pour la ville de Carouge et de les compléter par des logements réalisés par la CPEG. D'un relativement petit bâtiment, on est passé à une très grande tour. La hauteur de ce bâtiment, la proximité d'une caserne au-dessous de logements, la complexité de ce programme et surtout le développement du projet PAV et des PLQ dans le secteur Vibert-Grosselin ont rendu la réalisation de ce projet trop compliquée. Il a donc été abandonné.

Cela dit, ni la CPEG ni la commune de Carouge n'ont perdu l'idée d'acheter cette parcelle qui permet à la ville de Carouge d'acheter des droits à bâtir dans le PAV et d'avoir son mot à dire dans le développement de ce quartier en tant que propriétaire. C'est la raison pour laquelle une promesse de vente a été signée en 2012 par la ville de Carouge et la CPEG. Cette promesse arrive à échéance le 31 décembre 2017.

Il faut savoir que depuis fin 2016, la CPEG a demandé au Conseil administratif ce qu'il souhaitait faire. Le Conseil administratif a pris la décision en début de l'année 2017 d'aller de l'avant avec l'acquisition de cette parcelle même s'il n'avait pas encore de programme arrêté. A noter qu'il s'agit vraisemblablement d'une des dernières parcelles « privées » du PAV et que les prix d'acquisition fixés dans la promesse étaient fort intéressants. Il faut donc relever que, dans tous les cas, le Conseil administratif serait venu devant le Conseil municipal avec ce projet d'acquisition.

Un projet d'acte de vente a donc été établi entre la FTI, la CPEG et la ville de Carouge qui prévoit, comme cela avait été convenu, une acquisition de cette parcelle à raison de 25% pour la ville de Carouge et 75% pour la CPEG. Les conseillers municipaux ont le projet d'acte en annexe de la délibération.

En parallèle de ce projet, le Conseil administratif a été approché par le théâtre de Carouge qui cherchait un emplacement si possible sur le territoire de la commune pour y placer une structure provisoire pour accueillir ses saisons hors les murs durant la période de reconstruction du théâtre de Carouge – c'est cette fameuse structure provisoire dont le Conseil municipal a parlé au sujet du cautionnement. Plusieurs hypothèses de lieux ont été étudiées sur Carouge et il est apparu que la parcelle Baylon était relativement bien située, pas très loin des transports publics et pas totalement directement en dessous d'habitations. Il a aussi été relevé que rien de pérenne ne pourrait être construit sur cette parcelle avant plusieurs années puisque le PLQ Vibert-Grosselin est en cours d'élaboration, qu'il sera mis à l'enquête au plus tôt en 2019 et voté vraisemblablement en 2020. Là-dessus il faudra élaborer un projet, passer devant le Conseil municipal et demander des autorisations. Dès lors, cette acquisition offre une fenêtre temporelle idéale pour mettre à disposition du théâtre de Carouge un espace adapté afin que ce dernier puisse y placer une structure temporaire pour ses saisons hors les murs. A noter que la CPEG a toujours été encline à mettre à disposition cette parcelle pour un projet de la commune avant le premier coup de pioche. Elle a donc donné son accord pour ce projet.

Par ailleurs, les coûts de cette mise à disposition pour la ville de Carouge sont très raisonnables. La viabilisation du terrain est de toute manière obligatoire, le Conseil administratif l'anticipe simplement. Il faut relever que la commune prend en charge aujourd'hui elle-même les coûts de viabilisation mais que la CPEG lui restituera sa part lors de la construction (soit 75%).

Enfin, il faut mentionner qu'aujourd'hui il y a des places de parking sur cette parcelle qu'il faut compenser et indemniser auprès tout d'abord de la FTI jusqu'au 31 décembre 2017 et ensuite auprès de la CPEG, à raison de 75%, soit la part d'acquisition de la CPEG. C'est le seul coût supplémentaire en faveur du théâtre de Carouge que fait la ville de Carouge, mais il faut encore relever que ce coût est nettement compensé par le fait qu'elle ne mettra plus à disposition du théâtre le bâtiment 39, rue Ancienne puisqu'il sera en travaux pendant toute la période des travaux. Cette mise à disposition lui coûtait un entretien à raison d'environ CHF 165'000.- par an ; il y avait aussi les comptabilisations des gratuités de la mise à disposition dans les subventions en nature du théâtre à raison d'environ CHF 250'000.- par an. Dès lors, si l'on compare avec le coût des compensations financières des loyers des parkings pour deux ans et deux mois, au final la commune est bien gagnante.

Au vu de ces éléments, il est donc proposé au Conseil municipal ce soir de valider l'acquisition de la parcelle à la rue Baylon pour CHF 1'000'000.- correspondant à 25% de la parcelle et de son prix de vente, de valider le fait que la ville de Carouge procède maintenant à la viabilisation de cette parcelle (viabilisation qui, Mme Lammar le rappelle, sera obligatoire pour un projet futur) et de compenser à la FTI et à la CPEG la perte liée aux loyers des parkings existants. Cela pour un montant total de CHF 1'706'000.- comprenant les frais de notaires, les divers et imprévus ainsi que CHF 81'000.-, soit 5%, comme d'habitude, d'activation des prestations du personnel communal.

Enfin, la délibération qui figurait jusqu'à cet après-midi sur CMnet n'était hélas pas la version totalement finale. Elle comportait une erreur de plume, notamment dans le montant, et n'était pas totalement complète. Les annexes en revanche étaient complètes. Dès lors, il est remis ce soir aux conseillers municipaux en papier la bonne version, qui fait état de ces CHF 1'706'000.- et non pas CHF 1'760'000.-. Et depuis cet après-midi, c'est la bonne version qui figure sur CMnet.

La Présidente met aux voix la prise en considération du projet.

La prise en considération est acceptée.

Le bureau propose le renvoi en commission Constructions et logements.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Marti lit dans le rapport que les frais de dépollution seront à la charge des acquéreurs. Elle souhaite connaître le montant de ces frais et le degré de pollution.

La question de Mme Molinari est proche de celle de Mme Marti. Le rapport contient quelques éléments mais il serait bon que la commission ait plus de détails sur l'état réel de la pollution, au-delà des coûts de dépollution.

M. Voignier demande que la commission ait des informations sur la manière dont les places de parking vont être compensées, sachant qu'il s'agit d'une zone complètement sinistrée en places de parking.

M. Baertschi recommande de préciser à la commission quelle est la politique de la FTI. Il voit que le prix d'acquisition de la parcelle est de CHF 1'000'000.-, ce qui représenterait une quote-part de 25%. Il imagine que la quote-part de l'immeuble sera aussi de 25%. Sachant que la commune a peu de surfaces constructibles dans la zone du PAV, il serait intéressant d'avoir une information sur la politique de la Fondation à ce sujet.

12. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 107-2017 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A LA DISSOLUTION DU FONDS DE DECORATION

M. Walder présente les trois délibérations 107-2017, 108-2017 et 109-2017, qui sont liées au changement de système comptable, lequel passe de MCH1 à MCH2. MCH2 ne permet plus de financer un fonds de décoration de la manière dont la ville de Carouge l'a financé jusqu'à aujourd'hui, c'est-à-dire en prélevant 2% sur chacune des délibérations d'investissement. Comme ce changement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018, le Conseil administratif anticipe en proposant au Conseil municipal d'abord la dissolution du fonds existant d'un montant d'environ CHF 950'000.-, ensuite le vote d'un amortissement supplémentaire puisque la dissolution de ce fonds viendra en résultat positif sur 2017 (ce qui permettra d'alléger d'autant les charges en 2018 et en 2019) et enfin la recréation de ce fonds dont le financement sera alors compatible avec MCH2. Pour rappel, le fonds de décoration permet par exemple de faire des fresques dans des écoles, d'orner la commune de statues ou encore d'envisager des

œuvres d'art sur le domaine public. La troisième délibération prévoit un montant de CHF 950'000.- jusqu'à 2020. Fin 2020, si d'aventure il restait une somme dans ce fonds, le solde serait abandonné et une nouvelle délibération serait proposée au Conseil municipal. Ces délibérations ont été discutées en commission des Finances et M. Walder espère que le Conseil municipal leur fera bon accueil. Il rappelle qu'elles doivent impérativement être votées en 2017 puisqu'il n'est pas possible de voter hors de l'année en cours des actes financiers concernant l'année en cours.

La Présidente met aux voix la prise en considération du projet.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité, soit 32 oui, 0 non et 0 abstention.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre la discussion.

L'intervention de M. Calame anticipe peut-être un peu les débats qui vont avoir lieu, mais comme la présente délibération est intimement associée aux deux délibérations suivantes, M. Calame intervient maintenant. Les Verts ont bien pris note de la clause d'urgence par rapport au changement MCH2 mais, comme le diable se cache dans les détails, ils sont préoccupés de la situation dans trois ans. Si l'on lit bien les documents, la somme dévolue au fonds de décoration, dont le système était pérenne depuis 1954, serait maintenant susceptible d'être mise ou enlevée du budget. Le soir où l'on a vu la disparition du Théâtre des Amis et où le Conseil municipal a formalisé cet enterrement de première classe, les Verts ne souhaiteraient pas un vote sur la prochaine victime des coupes dans la culture.

M. Walder indique que le Conseil administratif partage la préoccupation des Verts, mais la règle qui était en vigueur jusqu'à aujourd'hui, c'est-à-dire prélever 2% sur chacune des délibérations, aurait pu être amendée à chacune des délibérations votée par le Conseil municipal. A chaque délibération, le Conseil municipal aurait déjà pu enlever ces 2% s'il en avait eu l'envie.

M. Baertschi relève qu'avec MCH2, ce problème ne se pose pas seulement au niveau des communes mais aussi au niveau du canton puisqu'il a existé pendant longtemps quelques fonds, dont le fonds des ports, le fonds des monuments, de la nature et des sites, qui ont dû être abandonnés. Le régime comptable a simplement changé. C'est un tour de passe-passe. Malheureusement, les auditeurs et les contrôleurs aux comptes, mais pas seulement eux puisque le changement est fédéral, veulent plus de cagnotte. Selon M. Baertschi, il n'y a pas d'état d'âme à avoir : ce sont les nouvelles réalités.

Si M. Calame lit bien les documents, si les CHF 930'000.- n'étaient pas dépensés d'ici fin 2020, ils pourraient être remis en cause. Il ne s'agit donc pas seulement d'un tour de passe-passe par rapport à MCH2. C'est un fonds disponible aujourd'hui qui serait susceptible d'être subitement dissout pour trouver une économie qui ne serait plus disponible sur la nature 31.

M. Maulini souhaite poser une question sur l'usage de ce futur fonds, auquel les Verts sont favorables. A-t-il été dit dans cette enceinte que le fonds de décoration a été utilisé pour le plan lumière ? M. Maulini, qui a l'esprit assez monomaniaque, s'est demandé s'il serait également envisageable de l'utiliser pour un usage artistique dans la zone piétonne telle qu'elle se trouve aujourd'hui et telle qu'elle pourra encore être élargie demain.

M. Walder répond à M. Calame. Effectivement, le nouveau procédé fait courir un peu plus de risques parce que de nombreux conseillers municipaux avaient oublié qu'il y avait un fonds de décoration et peut-être n'avaient pas pensé à supprimer les 2% dans les délibérations que le Conseil municipal était appelé à voter. Mais si le Conseil administratif n'anticipe pas, le fonds

de décoration sera de toute façon dissout le 1^{er} janvier 2018 et l'argent ira dans la fortune de la commune. Il s'agit seulement d'accompagner le changement induit par MCH2 en préservant la décision qui avait été prise au fil des années par le Conseil municipal, mais aussi en fixant une limite, c'est-à-dire que si ce montant n'a pas été dépensé dans les trois prochaines années, le Conseil municipal décidera de combien il re-dote le fonds. C'est la démocratie, c'est le Conseil municipal qui décide et ce dernier aurait pu à tout moment réduire ce fonds par le biais d'une motion par exemple. A ce niveau, le Conseil municipal est souverain et le Conseil administratif respectera sa décision. Mais ce qui est proposé ce soir est le meilleur moyen de préserver pour l'instant l'idée-même de ce fonds de décoration.

Pour répondre à M. Maulini, Mme Lammar explique que ce fonds de décoration a servi non seulement à acquérir des œuvres d'art, comme le libellé pourrait le laisser entendre, mais aussi à des projets de décoration comme les projections du plan lumière qui sont issues d'un concours organisé par le fonds de décoration et qui, dans le cadre d'un aménagement général pour embellir la ville, entraient tout à fait dans le but du fonds. Ou encore, un concours a été lancé récemment sur l'aménagement du préau et de l'atrium de l'école du Val d'Arve. Ce fonds peut servir à passablement de choses, pour autant qu'elles aient un aspect de décoration et un élément culturel – évidemment, s'il s'agit d'acheter trois fleurs pour mettre au-dessus de la mairie, Mme Lammar ne pense pas que le financement sera pris dans le fonds de décoration.

M. Mützenberg est aussi un peu emprunté par rapport au libellé et au décide de la troisième délibération. Le décide indique clairement qu'il est prévu d'acquérir des œuvres d'art pour le fonds de décoration. Or, Mme Lammar vient de donner des exemples qui sont plus larges. M. Mützenberg se demande s'il ne serait pas judicieux d'ouvrir un peu la formulation de ce décide.

M. Walder souhaite apporter une précision par rapport au plan lumière. Ce ne sont ni les projecteurs ni les ampoules ni les luminaires du plan lumière qui ont été pris en charge par le fonds de décoration, mais bien le concours d'artistes par rapport aux projections lumineuses. Et pour répondre à M. Mützenberg, quand on parle d'œuvres d'art, il ne s'agit pas uniquement d'œuvres physiques, mais cela peut également être des œuvres virtuelles comme des projections, des concours d'artistes portant sur une œuvre d'art. Sauf erreur, le matériel ou le mobilier urbain utilisé n'est pas pris sur le fonds de décoration.

Mme Lammar ajoute qu'un règlement fixe un certain cadre, mais l'important est d'avoir un projet artistique. Dans le cadre du plan lumière, les projections lumineuses sont un projet artistique visant à embellir la ville, sur la base d'une recherche artistique et culturelle, d'où le terme « œuvre d'art » au sens large du terme.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit 32 oui, 0 non et 0 abstention.

13. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 108-2017 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A UN CREDIT BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE DE CHF 950'000.- POUR LA COMPTABILISATION D'AMORTISSEMENTS 2017

Mme Buchs rappelle que cette année, ce sont pratiquement 6 millions qui seront amortis d'avance.

M. Walder confirme que le Conseil municipal a voté des amortissements complémentaires d'environ 5 millions. Si le résultat en fin d'année n'est que de 2 millions, ce ne sont que 2 millions qui seront amortis. Mais M. Walder rappelle que MCH2 impose de réduire au maximum à 4% les réserves sur les prévisions de recettes fiscales non encore perçues. Ces

réserves étaient constituées à Carouge sur la base d'un taux de 10%. Le taux que le Conseil administratif a choisi d'appliquer est de 4%, ce qui implique de dissoudre des réserves. Dès lors, le Conseil administratif estime que le résultat pourrait être positif à hauteur de CHF 5 millions. Avec ces CHF 950'000.- supplémentaires de dissolution de provision, le Conseil administratif estime que le résultat pourrait être de CHF 950'000.- plus élevé. Mais si d'aventure les prévisions de la fiscalité, qui ne sont pas excellentes, étaient réduites, le montant des amortissements complémentaires dépendra bien sûr du résultat – il est question aujourd'hui de 2 millions de moins que ce qui était prévu, et donc seulement 3 millions seraient amortis de façon anticipée. Lorsque le Conseil municipal vote des amortissements complémentaires, cela ne signifie pas que le Conseil administratif amortira de manière anticipée quoi qu'il en soit mais qu'il pourra le faire si d'aventure le résultat le permet.

La Présidente met aux voix la prise en considération du projet.

La prise en considération est acceptée.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre la discussion.

M. Voignier relève que le Conseil municipal a eu des explications sur le montage financier de ces trois délibérations, mais il s'aperçoit que personne ne connaît vraiment le fonctionnement de ce fonds. Par exemple, qui choisit les projets ? Il y a de nombreux éléments que le Conseil municipal ne possède pas. M. Voignier regrette que le Conseil municipal doive de nouveau voter dans l'urgence parce qu'il faut que ces délibérations entrent en vigueur avant la fin de l'année. Il serait bon d'avoir en commission de la Culture des explications sur le fonctionnement de ce fonds. Jusqu'à présent, 2% figuraient dans chaque délibération, cela passait un peu inaperçu. Maintenant, il y aura un fonds qui va devoir être géré – comment va-t-il être géré ? M. Voignier se pose passablement de questions et pense qu'il serait intéressant de renvoyer le sujet en commission de la Culture. Est-ce la présente délibération qu'il faudrait renvoyer en commission ou la suivante ? En tout cas, des explications complémentaires devraient être fournies. Il ne peut pas continuer à voter ces délibérations dans ces conditions.

M. Walder entend bien M. Voignier et il imagine que c'est volontiers que Mme Lammar organisera une commission de la Culture. Il rappelle cependant que le Conseil administratif n'est pas en train de créer le fonds de décoration. Ce fonds existe depuis un certain nombre d'années et personne n'a demandé d'en discuter. Le Conseil administratif propose au Conseil municipal simplement trois délibérations qui permettent de conserver l'existant jusqu'à fin 2020. Si M. Voignier souhaite avoir plus d'informations sur le fonctionnement de ce fonds, c'est bien volontiers qu'elles lui seront données, mais cela n'a jamais été demandé au Conseil administratif et si MCH2 n'entrait pas en vigueur au 1^{er} janvier 2018, un fonds de décoration doté de CHF 950'000.- continuerait d'exister. Le fonctionnement avait été expliqué du temps où M. Walder siégeait au Conseil municipal, mais effectivement il n'est pas réexpliqué à chaque législature et peut-être faudrait-il une séance de commission pour en expliquer les détails.

Mme Lammar organisera effectivement volontiers une commission de la Culture pour expliquer aux conseillers municipaux le fonctionnement de ce fonds. Il faut savoir qu'il y a un règlement, des membres sont nommés et se réunissent plusieurs fois par an pour discuter des projets et, lorsqu'un concours est lancé, organiser le concours. Encore une fois, il n'y a aucun souci pour organiser une commission afin d'informer les conseillers municipaux sur le fonctionnement de ce fonds, bien au contraire. Il serait cependant dommageable que ce fonds soit dissout parce que MCH2 impose cette dissolution, sans qu'un fonds doté de CHF 950'000.- soit reconstitué. Sur ce point, Mme Lammar rejoint la préoccupation de M. Calame : il ne faudrait pas que ce montant qui existait pour l'embellissement de Carouge par

l'acquisition d'œuvres d'art et l'organisation de concours soit supprimé pour des raisons uniquement comptables puisque personne ne s'en serait préoccupé s'il n'y avait pas eu MCH2.

Mme Buchs a une remarque d'ordre général, qui rejoint un peu celle de M. Voignier, sur la transparence par rapport au Conseil municipal. Il y a peut-être de nombreuses bonnes raisons de faire des amortissements à l'avance, et d'ailleurs elle votera cette délibération. Simplement, le PDC demande un plan quinquennal sur la situation financière de la commune. Avec le budget déficitaire, il l'aura, ce dont Mme Buchs se réjouit – et elle espère qu'il sera à la hauteur de ses espérances, mais ses espérances lui appartiennent. Le PDC demande aussi d'avoir des comptes plus réguliers sur les subventions. La question sur le fonctionnement de ce fonds, c'est la même chose. Au vu de l'esprit de discussions dont fait preuve le Conseil municipal cette année, lui qui a voté pratiquement 90% des projets à l'unanimité, avec des consensus trouvés en commission, Mme Buchs pense que le Conseil administratif peut se permettre de venir encore plus souvent qu'il ne le fait en commission avec des explications qui soient vraiment complètes pour que les conseillers municipaux se sentent de moins en moins mis devant le fait accompli et qu'ils puissent à chaque fois se dire sans regret qu'ils votent les délibérations avec toutes les informations en main. En conclusion, il serait bon premièrement d'avoir des explications sur le fonds, deuxièmement d'avoir des déclarations plus transparentes concernant les amortissements puisque si l'on fait des amortissements, cela signifie que la commune a de l'argent, et troisièmement d'avoir des explications en commission sur les subventions.

M. Gerster revient à la proposition de renvoyer cette délibération en commission. Le Conseil municipal renvoie parfois des délibérations en commission Constructions alors que le Conseil administratif considère qu'elles sont urgentes, parce qu'à un moment donné, il faut prendre le temps de réfléchir. Ici, il ne s'agit pas de remettre en cause le montant, mais simplement d'avoir des explications sur le fonctionnement de ce fonds. Alors, oui, auparavant les conseillers municipaux étaient peut-être dans l'ignorance, mais le fonds est tout d'un coup venu sur le devant de la scène. C'est aussi au Conseil administratif d'être proactif et de venir expliquer aux conseillers municipaux ce qu'est ce fonds. M. Gerster a l'impression de n'avoir que des explications purement financières, alors qu'on parle de culture. Qui choisit cette culture ? Les conseillers municipaux n'en savent rien. Quand des choses apparaissent dans la ville, ils doivent les assumer eux parce que la population vient les interpeller. Ils doivent pouvoir donner des réponses sur la manière dont sont choisies ces œuvres d'art et sur les personnes qui choisissent pour tous les Carougeois. Le renvoi en commission est l'occasion d'obtenir ces explications.

M. Mützenberg constate des différentes interventions qu'il existe un manque d'information. Il pense que les conseillers municipaux ont effectivement besoin de savoir comment fonctionne ce fonds. Cela dit, la délibération se compose uniquement d'un montant. Elle ne mentionne pas la manière dont cet argent sera engagé. Le Conseil administratif ne refuse pas de donner ces informations mais il propose que ce fonds soit fonctionnel le plus vite possible pour, le cas échéant, pouvoir engager des dépenses l'année prochaine. M. Mützenberg ne voit donc pas pourquoi il ne serait pas possible d'avoir une commission de la Culture l'année prochaine pour discuter de ce fonds tout en acceptant maintenant cette délibération. Il pense que chacun autour de la table a été satisfait des réponses techniques qui ont été apportées et il invite les conseillers municipaux à discuter de ce fonds en commission l'année prochaine, sans urgence. Le Conseil municipal peut formellement demander ici qu'une commission de la Culture soit réunie pour des explications sur le fonctionnement de fonds.

Mme Lammar s'engage ce soir à organiser cette commission pour expliquer aux conseillers municipaux le fonctionnement du fonds de décoration. Le règlement du fonds sera d'ores et déjà mis sur CMnet. Les règlements des jurys de concours qui se sont réunis dernièrement leur seront transmis. Et tous ces règlements leur seront présentés en commission.

M. Baertschi souligne que la présente délibération porte sur un aspect technique purement financier. Il y a deux ans, ce sont déjà 6 millions d'amortissements complémentaires qui ont été réalisés grâce au boni, et l'année dernière 3,5 millions. Ici, il s'agit de CHF 950'000.- qu'on verse dans une crousille. Le débat actuel est un faux débat puisque le Conseil municipal n'est pas en train de parler d'amortissements. Par contre, la politique culturelle peut effectivement être discutée en commission par la suite. Le Conseil municipal peut donc voter sans autre cette délibération, il n'y a pas lieu de ralentir le processus maintenant. M. Baertschi signale encore qu'il existe un fonds cantonal d'arts visuels qui fonctionne un peu de la même manière et qui était géré à l'époque par le département qui s'appelle actuellement le DALE.

M. Etienne tient à rappeler que le Conseil administratif est venu présenter en commission des Finances ces trois délibérations, justement pour donner aux conseillers municipaux toutes les informations possibles. À cette occasion, les membres de tous les partis politiques auraient pu demander des informations complémentaires. Par ailleurs, si les délibérations peuvent effectivement être renvoyées en commission, le règlement du Conseil municipal prévoit aussi que si des élus veulent avoir plus d'informations sur un thème ou un autre, il est de la compétence du président de convoquer une commission. Mme Buchs aurait pu le demander si elle en ressentait le besoin sur tel ou tel sujet. M. Etienne entend les termes de manque de transparence, etc., et il comprend bien le combat que certains mènent, mais il trouve que c'est un procès d'intention qu'on fait au Conseil administratif qui n'est pas de la majorité de droite. Il faut utiliser des mots plus légers. D'après M. Etienne, le Conseil administratif est ouvert à donner toutes les informations demandées, étant encore précisé que de nombreuses informations se trouvent sur CMnet.

M. Calame ne voit pas de problème à ce qu'une commission soit réunie pour parler de ces investissements dans la culture – qui sait, ce serait peut-être pour les encourager et les développer encore. Mais l'angoisse qu'il pensait retenir jusqu'en 2020 risque d'arriver ce soir parce que le Conseil municipal a déjà voté la délibération 107-2017 qui consistait à dissoudre ce compte, et maintenant on entend que la suite ne pourrait pas être votée. Ouvrir les vannes au milieu du gué, voilà ce qui cause sa panique.

Si M. Gerster a bien compris les explications de M. Walder, c'est la délibération 108-2017 qu'il est urgent de voter afin d'avoir de l'argent sur 2017 pour les projets qui seraient en cours. En revanche, la délibération 109-2017 concerne la période 2018-2020. Le Conseil municipal a donc le temps de la voter l'année prochaine. M. Gerster souligne en outre qu'à aucun moment il n'a été dit que cette délibération ne serait pas votée. Ce sont simplement des explications qui sont demandées. Il propose donc de voter la présente délibération et de renvoyer en commission la délibération suivante.

M. Walder explique que la délibération 107-2017 que le Conseil municipal vient de voter dissout le fonds de décoration. La délibération sur laquelle le Conseil municipal discute maintenant concerne l'attribution du montant provenant de la dissolution du fonds à des amortissements complémentaires en 2017 si d'aventure le résultat 2017 était positif. À ce stade, il n'y a donc plus de fonds de décoration. M. Walder ne sait pas si des projets sont en cours, mais tout serait gelé jusqu'à ce que soit votée une délibération qui recrée un fonds de décoration, étant précisé qu'il faut aussi prendre en compte les 40 jours de délai référendaire avant de pouvoir reconstituer un fonds et étudier des projets. Le Conseil municipal a deux options. Soit il renvoie la troisième délibération en commission et le fonds de décoration sera gelé jusqu'à la décision du Conseil municipal, soit il la vote aujourd'hui et Mme Lammar, comme elle s'est engagée à le faire, organisera une commission lors de laquelle elle expliquera le fonctionnement du fonds de décoration actuel et les commissaires auront tout loisir de débattre du sujet.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit 32 oui, 0 non et 0 abstention.

14. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 109-2017 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT CADRE DE CHF 950'000.- EN VUE DE L'ACQUISITION D'ŒUVRES D'ART PAR LE FONDS DE DECORATION POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JANVIER 2018 AU 31 DECEMBRE 2020

La Présidente met aux voix la prise en considération du projet.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité, soit 32 oui, 0 non et 0 abstention.

Le bureau propose la discussion immédiate.

M. Gerster propose le renvoi en commission. Comme vient de le dire M. Walder, il faut de toute manière compter avec le délai référendaire de 40 jours. Dès lors, l'année 2017 sera déjà terminée. La commission peut donc se réunir début 2018.

Pour être très clair, M. Walder explique que la délibération que le Conseil municipal a votée sur la dissolution prend effet au 31 décembre 2017. Si le Conseil municipal vote aujourd'hui la présente délibération, le fonds pourra être recréé au 1^{er} janvier 2018. S'il ne la vote qu'en 2018, le fonds ne pourra fonctionner qu'en mars ou avril, vu les 40 jours de délai référendaire. Entretemps, le fonds ne pourra pas fonctionner.

M. Gerster ne voit pas pourquoi le Conseil administratif vient en fin d'année avec une telle urgence. Le Conseil municipal n'a que le choix de dire oui – c'est bien démocratique, en effet...

M. Calame souligne que Mme Lammar s'est engagée à venir présenter ce fonds à la commission de la Culture, à expliquer aux nouveaux et aux anciens conseillers municipaux comment il fonctionne. C'est un très mauvais signe que de mettre en doute le bon usage depuis 1954 de ce fonds. Le Conseil municipal doit voter cette délibération, les trois délibérations forment un *package*. M. Calame en revient à son inquiétude au milieu du gué. Il s'agit peut-être d'une tactique qui s'est improvisée à un moment donné, mais qui l'inquiète.

Mme Lammar souhaite apporter quelques éléments supplémentaires. Par rapport au fait que le Conseil administratif vient à la fin de l'année avec ces délibérations, il faut savoir que d'autres communes sont exactement dans la même situation que Carouge et leurs conseils administratifs présentent aussi des délibérations dans l'urgence parce qu'il faut s'adapter à MCH2. Mme Lammar réitère son engagement à organiser une commission pour expliquer aux conseillers municipaux comment fonctionne ce fonds, rediscuter du règlement, voire même modifier ce règlement si le Conseil municipal souhaite être davantage impliqué dans le fonds. Mais débiter l'année 2018 sans aucun fonds aura une conséquence importante puisque le concours sur l'aménagement du préau et de l'atrium de l'école du Val d'Arve a été lancé, qu'un lauréat a été choisi et que l'œuvre devra être réalisée dans l'année 2018 puisque les travaux sur l'école se termineront cette année-là.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix le renvoi en commission de la Culture.

Le renvoi en commission de la Culture est refusé par 18 non, 12 oui et 2 abstentions.

La Présidente met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 20 oui, 8 non et 4 absentions.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

15. MOTIONS

Il n'y en a pas.

16. POSTULATS

Il n'y en a pas.

17. RESOLUTIONS MUNICIPALES

Il n'y en a pas.

18. PETITIONS

Il n'y en a pas.

19. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux

Réponse écrite de Mme Hiltpold à la question écrite de Mme Besse concernant la distribution de flyers lors des votations pour le Théâtre

Mme Hiltpold rappelle en préambule la question de Mme Besse : « [...] Un jeune homme et une jeune fille de 18 ans distribuèrent des flyers dans les rues de Carouge et déposèrent des piles entières dans les boutiques et bars de Carouge pour la votation sur le Théâtre. Une habitante de Carouge leur a posé la question : qui vous paie et qui vous autorise à le faire ? La réponse a été : la Commune et le Théâtre de Carouge. »

La réponse est la suivante :

Dans le cadre de la campagne relative à la votation sur le Théâtre, la Ville de Carouge n'a effectué aucune distribution de tracts. De plus, elle a refusé de mettre à la disposition des partisans ou opposants les structures communales du Projet emploi jeunes ou des petits jobs encadrés par les TSHM, ceci justement pour éviter d'être accusée d'outrepasser ses droits et responsabilités.

Cette prudence que vous ne manquerez assurément pas de saluer a certes probablement privé des jeunes (ou moins jeunes) Carougeoises et Carougeois de petits mandats qui auraient pu leur être confiés, mais le strict respect du cadre fixé a son prix.

Réponse écrite de Mme Hiltpold à la question écrite de Mme Besse concernant Les Géants à Carouge

Pour rappel, Mme Besse demandait combien la commune avait versé pour cette prestation et si des coûts avaient été pris en charge par la commune.

La réponse est la suivante :

Le Conseil administratif peut vous indiquer que la Ville de Carouge a contribué par une somme de CHF 10'000.- aux frais supplémentaires générés par les mesures exceptionnelles de sécurité. Nos services ont par ailleurs très grandement contribué à la réussite de cet événement par leur implication avant, pendant et après la manifestation et nous pouvons leur rendre hommage.

Pour le reste, la Ville de Carouge n'étant pas l'organisatrice de cet événement, nous ne disposons pas des informations relatives aux coûts globaux de la manifestation.

A n'en point douter toutefois, le retentissement international, l'engouement local et régional ainsi que l'apport touristique économique généré pour Carouge ne vous auront pas échappé.

Réponse écrite de Mme Hiltbold à la question écrite de Mme Besse concernant le gaspillage alimentaire

Pour rappel, Mme Besse demandait s'il était possible d'installer des frigos dans les deux collèges de Carouge (Drize et Pinchat), dans les entrées, les couloirs ou les halls d'entrée, avec la possibilité pour les étudiants d'y déposer volontairement la nourriture en trop et pour ceux qui n'auraient rien de se servir.

Le Conseil administratif vous indique que les Cycles d'orientation relèvent de l'exclusive gestion du Canton, que ce soit pour les locaux ou le fonctionnement scolaire.

Aussi nous vous suggérons d'adresser votre proposition aux directions des établissements ou au Département de l'Instruction publique.

Réponse de Mme Hiltbold à la question orale de M. Antonioli sur le gaspillage dans les restaurants scolaires

Ce que je peux vous dire en préambule c'est que la question des déchets alimentaires dans la restauration collective est un sujet qui occupe notre attention de manière régulière – c'est ce que j'avais déjà dit au moment de la question en septembre – et que, conscients de la problématique et soucieux de vouloir non seulement la comprendre mais également l'enrayer, nous avons pu effectuer des observations sur le site et récolter quelques informations suite à cette interpellation.

Il a été constaté que les déchets sur le site de la Tambourine peuvent en effet représenter des quantités importantes, jusqu'à 25% de la marchandise livrée (environ 24 kilos de déchets sur environ 100 kilos par jour). Ce taux peut être expliqué par différents éléments qui sont à prendre en considération. D'une part, l'absentéisme : les repas sont livrés mais les écoliers sont absents et ils ne sont pas excusés, ce qui peut parfois représenter jusqu'à 10% des élèves et demeure difficile à anticiper et à gérer, en lien notamment avec les délais de livraison parce que les départs des livraisons sont à 9h00. La quantité des déchets qui sont non comestibles doit également être prise en considération, comme les pelures de fruits ou les os. Ces déchets sont intrinsèquement liés au type de menu proposé et ne peuvent que difficilement être réduits. Ensuite, la quantité d'aliments qui ne sont pas consommés par les élèves, par exemple la salade. Cette quantité est calculée en fonction des critères « Fourchette verte » et ne peut pas être significativement diminuée. Il faut plutôt faire un travail sur la sensibilisation et l'accompagnement des élèves pour les inciter à consommer selon ces critères diététiques.

Les mesures qui ont été prises après ces constats et ces explications sont les suivantes. Un comparatif a débuté. Il porte sur l'école de la Tambourine et celle de la Vigne rouge. Dans ce

cadre, les collaborateurs de notre mandataire, qui est Novae Restauration, notent jour après jour la quantité des restes alimentaires à l'issue des repas. Par ailleurs, l'information aux équipes encadrantes du GIAP est renforcée. On peut d'ores et déjà observer des effets positifs. Les écoliers portent en effet plus d'attention à l'importance de l'équilibre alimentaire et sont incités à manger de tout. Une diminution du gaspillage notamment des crudités est d'ores et déjà observée. Enfin, les quantités livrées ont été légèrement adaptées en produisant des quantités minimales qui correspondent toutefois aux critères « Fourchette verte ».

Pour la suite, les pistes que nous étudions sont les suivantes. Penser dans la mesure du possible les menus de manière à diminuer la part de produits non comestibles, comme les os et les pelures. Renforcer encore l'accompagnement et la sensibilisation des écoliers à la question d'une alimentation équilibrée, c'est-à-dire goûter de tout, être attentif à l'équilibre entre les aliments, etc., avec comme objectif une consommation responsable. Et travailler sur une meilleure coordination entre le délai de livraison et les informations récoltées sur le répondeur du GIAP permettant de chiffrer avant la production le nombre d'élèves absents pour les repas.

Enfin, s'agissant de la proposition de donner des déchets aux animaux, cette pratique est fortement freinée par la loi fédérale sur les denrées alimentaires. C'est d'ailleurs depuis l'introduction de cette loi que la question des déchets suscite autant débat. Cette question est réfléchie de manière globale au niveau des acteurs politiques avant de proposer des solutions qui sont viables pour une meilleure valorisation des déchets au niveau national.

Quant au don des restes à d'éventuelles associations solidaires, cela reste théoriquement possible mais pratiquement difficile si l'on tient compte des nombreuses préoccupations et contraintes liées à l'hygiène et au conditionnement. Par ailleurs, il faut noter que ces associations se déplacent uniquement lorsque les quantités sont importantes, encore intactes et peuvent être fournies de manière régulière. Cela impliquerait la mise en place notamment de cellules de refroidissement avec mise sous vide, ce qui induit un matériel coûteux et à ce jour non disponible dans les offices des restaurants scolaires.

Pour terminer, je vous assure que la question du gaspillage alimentaire reste au cœur de nos préoccupations et qu'elle continuera à faire l'objet de discussions régulières avec notre mandataire Novae et les personnes concernées au GIAP.

Réponse de Mme Lammar à la première question orale de M. Morex sur la patinoire

Pour rappel, cette question concernait le chauffage de la patinoire. M. Morex s'inquiétait du fait que le gérant de la patinoire arrivait souvent tard, vers 11h00, pour chauffer correctement les lieux et que les premiers clients avaient froids. Il demandait s'il était possible que le responsable communal de la patinoire allume le fourneau le matin pour que la température de la buvette soit confortable quand les premiers clients arrivent.

La réponse est la suivante :

Le gérant de la buvette est au bénéfice d'un bail. En vertu de ce contrat, il acquiert un droit d'usage exclusif de la chose louée. Par conséquent, le propriétaire ne peut pas pénétrer dans les locaux de la buvette comme il l'entend, et surtout pas quand le gérant n'est pas là.

Demander à un employé de pénétrer dans les locaux avant ouverture pour y allumer la cheminée fait courir plusieurs risques. Il y a la problématique de l'incendie – mais a priori, l'employé qui pourrait allumer le feu devrait savoir le faire – et surtout la problématique de suspicion en cas de vol de matériel, de valeurs ou d'argent dans la caisse.

De par la nature des locaux, il y a en effet déjà eu des effractions à la buvette de la patinoire. Il est dès lors préférable d'éviter que la suspicion puisse être portée sur un employé de l'administration.

Un autre problème se pose aussi : l'adaptation des horaires puisque la buvette de la patinoire, l'Ice Bar, ouvre souvent plus tôt que la patinoire elle-même. Dès lors, suivant les jours, l'employé de la patinoire serait obligé de venir plus tôt que l'ouverture de la patinoire.

Pour ces raisons, nous devons décliner la proposition de M. Morex qu'un employé vienne allumer le feu pour chauffer la buvette de la patinoire.

Cela dit, le service en charge de la patinoire demandera au gérant dans la mesure du possible de respecter les conditions contractuelles en vigueur et de prendre les mesures nécessaires afin d'offrir des conditions d'accueil confortables aux utilisateurs. À ce titre, l'Ice Bar ouvre à 9h00 le mercredi, le samedi et le dimanche. Le gérant devrait donc normalement y être dès 9h00, et non pas dès 11h00. Dès lors, à 11h00, la température de la buvette devrait être confortable notamment pour accueillir les patineurs puisque c'est à ces heures-là qu'ouvre la patinoire.

Réponse de Mme Lammar à la deuxième question orale de M. Morex sur la patinoire

Pour rappel, M. Morex relevait qu'une roulotte pour les WC de la patinoire serait installée plus loin que les WC chimiques et que ces derniers seraient supprimés. Il demandait s'il n'était pas possible de maintenir en plus de la roulotte les WC chimiques, ce qui serait plus pratique pour les enfants en bas âge.

La réponse est la suivante :

Dans le but de diminuer les coûts liés aux locations des différents WC lors des manifestations se déroulant sur le domaine public, le SVEM a acheté une roulotte sanitaire, laquelle sera mise en fonction pour toute la durée de la patinoire. Sa localisation vers l'ancien édicule des WC publics est fonction des branchements aux eaux usées – il n'a donc pas véritablement été choisi exprès de mettre cette roulotte plus loin que les WC chimiques.

Cette installation a permis au SCES de supprimer la rubrique locations WC de la patinoire et va dans le sens d'une meilleure efficacité budgétaire.

Si l'on comprend que pour les utilisateurs de la buvette ou de la patinoire la localisation de la roulotte peut paraître lointaine, d'un point de vue pratique elle permet en revanche d'éviter les plaintes sur les odeurs. Quelques utilisateurs de la buvette se sont en effet plaints ces dernières années de bénéficier des odeurs des toilettes quand ils sortaient fumer leur cigarette, en particulier.

Il faut aussi relever qu'un « accès tapis » permet aux enfants d'aller aux toilettes dans la nouvelle roulotte sans enlever leurs patins. Cela tient compte de la préoccupation de M. Morex, qui était justifiée, de dire qu'il ne faudrait pas que les enfants doivent enlever leurs patins pour aller aux toilettes.

Enfin, l'accès WC handicapés pose effectivement problème mais il faut relever que les WC chimiques n'étaient pas non plus adaptés aux personnes à mobilité réduite puisque la marche et le fait qu'ils étaient relativement étroits ne permettaient pas aux personnes à mobilité réduite de les utiliser facilement.

M. Morex remercie Mme Lammar pour ses réponses alambiquées. Cependant, il n'a jamais parlé du fait qu'il fallait ou non enlever les patins. Il rappelle en outre qu'un des deux WC

chimiques était accessible aux handicapés. Enfin, il espère que le tapis qu'il a fallu acheter pour aller jusqu'à la roulotte ne coûte pas autant que les WC chimiques qui ont été supprimés.

Mme Lammar répond par la négative à cette dernière remarque.

Nouvelles questions des Conseillers municipaux

Questions écrites

Il n'y en a pas.

Questions orales

M. Gerster : TPG et collégiens

Lors d'une précédente question, le Conseil administratif avait répondu à M. Gerster que 63% des jeunes Carougeois qui avaient la chance d'aller au collège devaient s'exiler de la commune pour suivre leurs études. Le DIP n'a pas tenu compte des remarques du Conseil administratif puisque, cette année encore, énormément de jeunes collégiens carougeois doivent sortir de la commune pour suivre leurs études. Il se trouve de plus que le sésame pour sortir de la commune est le bus 21 et que ce bus est totalement complet. Pour espérer arriver à l'heure à leurs cours, les collégiens doivent prendre le bus quasiment un ou deux bus avant celui qu'ils pourraient normalement prendre. Il semble que les bus sur cette ligne ne soient pas les plus grands que les TPG possèdent. M. Gerster demande au Conseil administratif de réécrire un courrier, cette fois-ci aux TPG pour leur demander de prendre en considération cette demande et permettre aux jeunes Carougeois de ne pas se lever beaucoup plus tôt que nécessaire juste pour arriver à l'heure aux cours.

Mme Hiltpold rappelle que l'attribution des élèves dans les écoles secondaires n'est pas du ressort du Conseil administratif. Elle regrette également que des Carougeois ne puissent pas aller au collège près de chez eux. Le Conseil administratif s'était renseigné auprès du collège et s'était inquiété de cette problématique, sans vraiment pouvoir dire qu'il fallait faire différemment. Pour ce qui est de la nouvelle question de M. Gerster, le Conseil administratif écrira aux TPG.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 21h42.